

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION



2018

2019

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a été réalisé par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes, en collaboration avec les secteurs et directions du Ministère.

Pour toute information sur les activités du Ministère :

Sites Internet

www.midi.gouv.qc.ca

www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Demandes de renseignements

Région de Montréal : 514 864-9191

Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

Section [Pour nous joindre](#) du site Internet

Capsules d'information

7 jours sur 7, 24 heures sur 24 — français et anglais

Région de Montréal : 514 864-9292

Partout ailleurs au Québec : 1 866 864-9292

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes

Région de Montréal : 514 864-8158

Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

La source des données utilisées dans ce document est le Ministère, à moins de mention contraire dans le texte.

Les principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) et de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) ont été pris en compte dans l'élaboration de ce rapport annuel.

Rédaction épiciène

Ce rapport annuel de gestion a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

Glossaire

Pour faciliter la compréhension des expressions et termes relatifs aux domaines relevant de la mission du Ministère, un glossaire est proposé à l'[Annexe 1](#) du rapport.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN Version imprimée : 978-2-550-85080-9

ISBN Version électronique : 978-2-550-85081-6

© Gouvernement du Québec — 2019

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.





MESSEGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1 045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des orientations et des objectifs de la troisième année du *Plan stratégique 2016-2021*. Il présente les réalisations liées aux engagements du Ministère définis dans la *Déclaration de services à la clientèle* et aux exigences législatives et gouvernementales. Il contient de nombreux renseignements d'intérêt public qui permettent de mieux connaître le Ministère et d'apprécier sa performance. Il témoigne également des efforts déployés par l'ensemble du personnel pour offrir des services de qualité.

À terme, j'ai la conviction que nous contribuerons, ensemble, à une administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et ouverte, qui permettra d'en faire plus pour le citoyen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Simon Jolin-Barrette
Québec, octobre 2019



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Le rapport rend compte des résultats obtenus au cours de la troisième année du *Plan stratégique 2016-2021* ainsi que des résultats liés aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*. Il respecte les exigences de la Loi sur l'administration publique et les consignes gouvernementales.

En 2018-2019, le Ministère a accompli d'importantes réalisations, notamment :

- L'entreprise d'une importante réforme en immigration visant à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail;
- L'amorce du redéploiement régional du Ministère pour marquer ainsi le retour vers des services de proximité dans les régions du Québec;
- Le début des travaux visant un renforcement graduel de l'intervention du Ministère à l'international par une présence plus marquée dès l'été 2018;
- L'édiction et la mise en œuvre du Règlement sur l'immigration au Québec qui a permis l'implantation de la plateforme Arrima (18 août 2018).

Je tiens aussi à rappeler qu'en 2018, le Ministère a dû quitter prématurément son siège social sans que cela affecte le travail quotidien de ressources dévouées, compétentes et entièrement engagées dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

Bernard Matte
Montréal, octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre	3
Message du sous-ministre	4
Déclaration attestant la fiabilité des données	6
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne, des enquêtes et de la gestion intégrée des risques	7
Présentation de l'organisation	8
L'organisation en bref	9
Préambule	12
Faits saillants des résultats 2018-2019	13
Présentation des résultats	14
Synthèse des résultats relatifs au <i>Plan stratégique 2016-2021</i>	14
Synthèse des résultats relatifs aux engagements de la <i>Déclaration de services à la clientèle</i>	19
PERFORMANCE 2018-2019	21
Résultats relatifs au <i>Plan stratégique 2016-2021</i> et au Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019	22
Résultats relatifs aux engagements de la <i>Déclaration de services à la clientèle</i>	40
UTILISATION DES RESSOURCES	47
Utilisation des ressources humaines	48
Utilisation des ressources financières	52
Utilisation des ressources informationnelles	55
AUTRES EXIGENCES	59
Développement durable	60
Politique de financement des services publics	60
Allègement réglementaire et administratif	63
Occupation et vitalité du territoire	64
Accès à l'égalité en emploi	66
Égalité entre les femmes et les hommes	69
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	71
Code d'éthique et de déontologie	72
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	72
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	73
Gestion intégrée des risques	74
ANNEXES	75
Annexe 1 – Glossaire	76
Annexe 2 – Lois et règlements	79
Annexe 3 – Plan d'action de développement durable	80
Annexe 4 – Partage des responsabilités Canada-Québec	89

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les explications contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* relèvent du sous-ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et des membres de la direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des résultats, des données et des explications qui y sont présentés.

Tout au long de l'exercice 2018-2019, la direction du Ministère a eu recours à des systèmes d'information et à des mesures de contrôle fiables qui lui ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2016-2021*, de réaliser les engagements énoncés dans la *Déclaration de services à la clientèle* et de respecter les choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019*.

La Direction de l'audit interne, des enquêtes et de l'intégrité des programmes a évalué le caractère plausible et la cohérence des résultats des indicateurs et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion et a produit un rapport de validation.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

Les membres de la direction,



Bernard Matte

Sous-ministre



Alain Dupont, p. i.

Sous-ministre adjoint à l'Immigration et à la Prospection



Éric Gervais

Sous-ministre adjoint à la Francisation, à la Diversité et à l'Inclusion



Geneviève Lajoie

Sous-ministre adjointe à la Planification, à la Coordination stratégique et à la Performance



Maroun Shaneen

Sous-ministre adjoint au Développement, à l'Innovation et au Soutien à l'organisation

Montréal, octobre 2019

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Monsieur Bernard Matte
Sous-ministre
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements que contiennent les sections suivantes du rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Les sections que nous avons passées en revue sont les suivantes :

- Résultats relatifs au *Plan stratégique 2016-2021* et au *Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019*;
- Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*;
- Gestion des ressources (humaines, financières et informationnelles).

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux ont consisté à recueillir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Il ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés dans les sections mentionnées ci-dessus du rapport annuel de gestion du Ministère nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'audit interne, des enquêtes et de la gestion intégrée des risques,



Reney Cromp
Montréal, octobre 2019

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

LA MISSION

Promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, sélectionner les personnes immigrantes et favoriser leur pleine participation au développement du Québec.

LA VISION

Un ministère mobilisé et engagé à être maître d'œuvre d'un système d'immigration performant et à contribuer de façon concertée à la prospérité d'un Québec francophone, inclusif et fier de sa diversité.

LES VALEURS

L'éthique est au cœur de la mission du Ministère qui dispose d'ailleurs d'un plan d'action en cette matière. Le Ministère fait siennes les grandes valeurs gouvernementales que sont la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité. En complément, il s'engage à promouvoir l'ouverture à la diversité.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le Ministère :

- Informe, recrute et sélectionne des candidates et candidats à l'immigration en fonction des besoins démographiques et économiques ainsi que de la capacité d'accueil de la société québécoise;
- Facilite la réunification familiale entre les Québécoises et Québécois ayant obtenu le statut de résidence permanente ou la citoyenneté canadienne et les membres de leur famille et s'assure du respect des engagements pris à cet égard;
- Participe à l'effort de solidarité internationale à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable;
- Favorise, avec ses prestataires de services, la francisation, l'accueil, l'intégration sociale ainsi que l'accès à l'emploi des personnes nouvellement arrivées, en accompagnant ces personnes dans leurs démarches d'intégration à la société québécoise et, au besoin, en assurant la transition vers les services d'emploi;
- Fait la promotion, par différentes activités, du rapprochement interculturel, de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques autour des enjeux de l'immigration et de la pleine participation.

Les lois et règlements dont l'application relève du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, au 31 mars 2019, sont énumérés à l'[Annexe 2](#).

En vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement et les législatures des provinces peuvent légiférer sur l'immigration. En 1991, le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien ont conclu l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, lequel établit le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement en précisant leurs sphères d'intervention respectives. En vertu de cet accord, le gouvernement canadien verse une compensation financière au Québec pour la prestation des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, champ de compétence dont il s'est retiré. Le partage des responsabilités Canada-Québec en matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes est présenté à l'[Annexe 4](#).

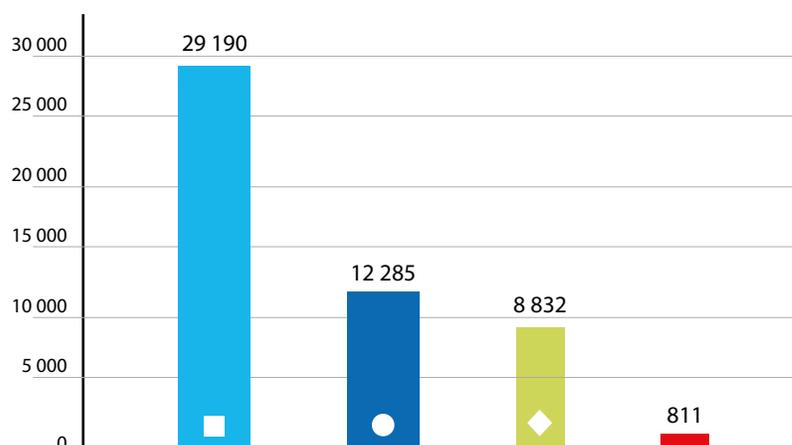
LES COLLABORATIONS

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des organismes de développement économique et des organismes à but non lucratif.

L'ORGANISATION EN BREF

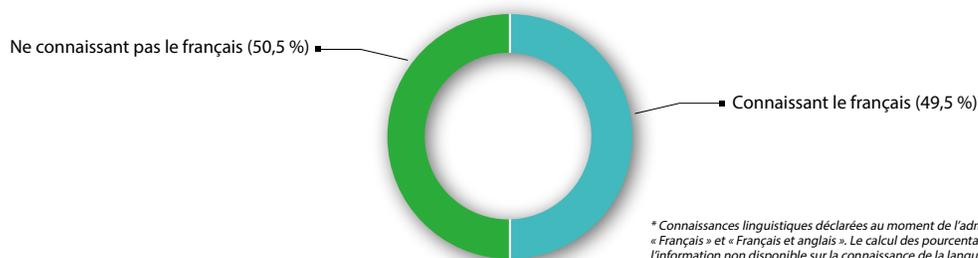
Le gouvernement du Québec est impliqué dans l'accueil, les services, l'inclusion et le partage des données concernant les personnes immigrantes. Afin de pouvoir jouer son rôle, il doit être au fait du mouvement d'immigration sur son territoire. Les tableaux suivants présentent les chiffres clés de l'immigration au Québec. Ces chiffres proviennent des banques de données du Ministère ou de Statistique Canada.

NOMBRE DE PERSONNES ADMISES SELON LA CATÉGORIE D'IMMIGRATION AU CANADA À DESTINATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018



■ Immigration économique ● Regroupement familial ◆ Réfugiés ■ Autres

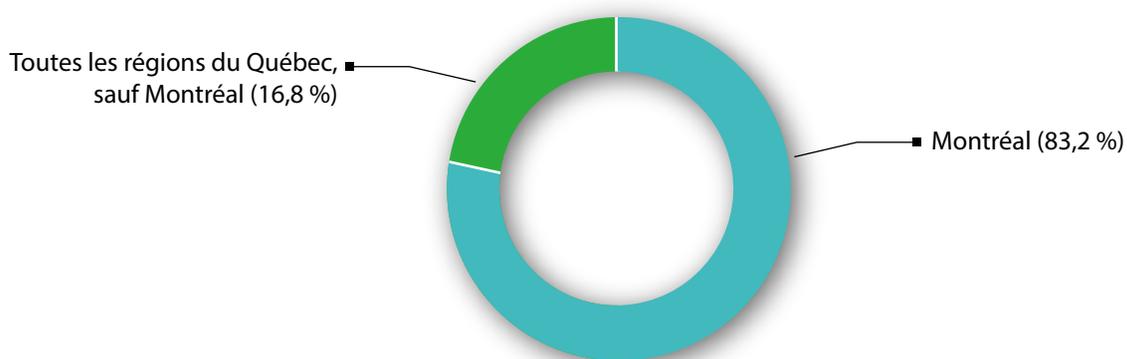
CONNAISSANCE* DU FRANÇAIS AU MOMENT DE L'ADMISSION POUR L'ANNÉE 2018-2019



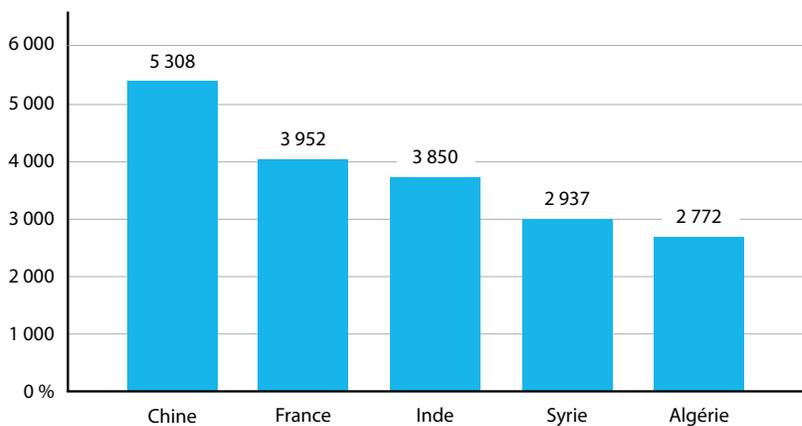
PARTICIPATION AUX SERVICES POUR L'ANNÉE 2018

Catégorie	2018-2019
Nombre de personnes distinctes ayant participé à un cours de français offert par le Ministère	30 734
Nombre de personnes ayant participé au service individuel Installation et intégration Volet 1B, 1 ^{re} rencontre	41 254
Nombre de personnes ayant participé aux séances <i>Premières démarches d'installation</i>	2 246
Nombre de personnes ayant participé aux sessions <i>Objectif intégration</i>	2 870

RÉGION PROJÉTÉE DE DESTINATION POUR L'ANNÉE 2018

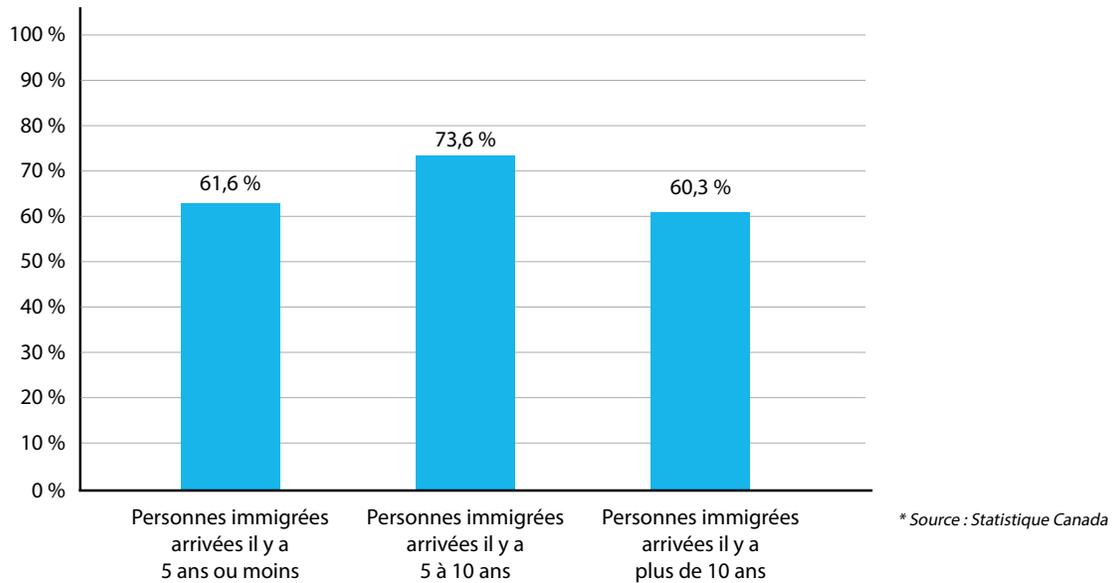


CINQ PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE DES PERSONNES ADMISES EN 2018*

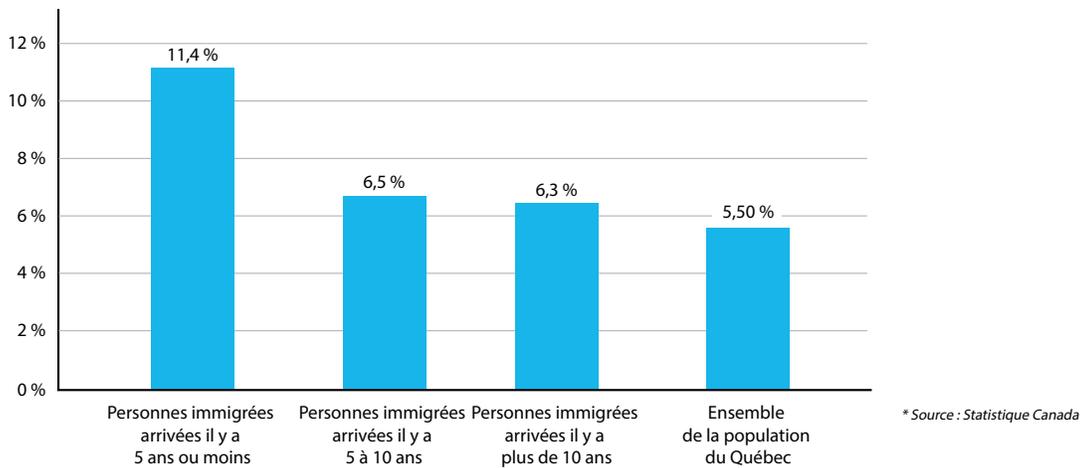


* Données préliminaires pour 2018.

TAUX D'EMPLOI DE LA POPULATION IMMIGRÉE AU QUÉBEC DE 15 ANS ET PLUS POUR L'ANNÉE 2018*



TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE ET DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DU QUÉBEC DE 15 ANS ET PLUS POUR L'ANNÉE 2018*



PRÉAMBULE

L'année 2018-2019 aura été une année d'évolution constante pour le Ministère.

Parmi les plus importants changements, citons la modernisation des outils législatifs et réglementaires qui encadrent la sélection des personnes immigrantes par l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration au Québec et du Règlement sur l'immigration au Québec le 2 août 2018. Le Ministère a aussi mis en place le système de déclaration d'intérêt et la plateforme ARRIMA permettant au Québec d'inviter les travailleurs qualifiés à déposer une demande de sélection permanente sur la base de leur profil et de l'adéquation de celui-ci avec les besoins du Québec.

L'élection d'un nouveau gouvernement du Québec aura entraîné une révision des priorités en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, dont la manifestation la plus immédiate aura été la modification des seuils d'immigration pour l'année 2019 en vue de corriger les lacunes observées dans le système québécois d'immigration.

Le Ministère a déposé le projet de Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Le Ministère a également travaillé avec le gouvernement du Canada pour veiller à la prise en charge des nombreux demandeurs d'asile ayant transité par la frontière canado-américaine et pour s'assurer de la répartition équitable des coûts associés à leur prise en charge.

Par ailleurs, le Ministère continue de mettre en place des mesures visant à répondre aux recommandations émises en novembre 2017 par le Vérificateur général du Québec en matière d'intégration et de francisation.

Finalement, le personnel du Ministère a été contraint de quitter l'édifice Gérald-Godin en octobre 2018 en raison des importants travaux de restauration à réaliser dans cet édifice historique. Rappelons que le Ministère occupait celui-ci depuis 1988.

Parallèlement, le Ministère a poursuivi ses efforts de relocalisation d'une grande majorité de ses activités dans un nouvel édifice, le Carré Saint-Laurent, lui permettant de se distinguer à titre d'organisation dynamique et tournée vers l'avenir, en offrant à ses employés un environnement de travail innovant, flexible et stimulant qui favorise la collaboration.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2018-2019

Avec **29 190 admissions**, la catégorie de l'**immigration économique** représente à elle seule **57,1 %** du total des admissions qui se sont chiffrées à 51 118 personnes en 2018. ([page 25](#))

Une proportion de **57,4 %** des personnes immigrantes adultes sélectionnées dans le programme des Travailleurs qualifiés détiennent, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger, **soit 17,4 points de pourcentage au-dessus de la cible de 40 % prévue** au terme de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*. ([page 25](#))

En 2018, **51 118 personnes immigrantes ont été admises** au Québec, conformément à la fourchette établie dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*. ([page 25](#))

Le **2 août 2018**, la **Loi sur l'immigration au Québec** ainsi que le **Règlement sur l'immigration au Québec** sont entrés en vigueur.

Le **18 septembre 2018**, le Ministère a mis en ligne **ARRIMA**, le nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt.

Parmi les personnes adultes ayant participé aux services de francisation, d'intégration, de formation, **56 % étaient des femmes**. ([page 35](#))

Un total de **41 254 personnes distinctes** ont bénéficié d'une première rencontre individuelle pour obtenir des services d'installation et d'intégration. ([page 45](#))

Une augmentation de **9,4 %** a été observée pour le nombre de personnes immigrantes adultes **participant à des services de francisation** offerts par le Ministère, soit **30 734 personnes**. ([page 29](#))

La troisième année de la **campagne de promotion des services de francisation** du Ministère *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant* visait à attirer au moins 100 000 visiteurs uniques sur la page Web. Cet objectif a été largement dépassé, avec **280 610 visiteurs uniques**. ([page 29](#))

En 2018-2019, la cible gouvernementale d'embauche de **25 % d'employés membres d'un groupe cible a été dépassée** pour chacun des statuts d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant, stagiaire). ([page 66](#))

Le taux de présence des **personnes handicapées dans l'effectif régulier était de 2,1 %** au 31 mars 2019, soit un résultat **supérieur à la cible** gouvernementale de 2 %. ([page 67](#))

Au 31 mars 2019, la cible régionale de **représentativité des personnes membres de minorités visibles et ethniques a été dépassée** pour les régions Montréal/Laval (45,1 %), l'Outaouais/la Montérégie (28,6 %), l'Estrie/Lanaudière/Les Laurentides (28,6 %) et la Capitale-Nationale (21,4 %). Les cibles de représentativité pour ces régions sont respectivement de 41 %, 17 %, 13 % et 12 %. ([page 47](#))

Le taux de **présence des femmes est supérieur à 50 %** dans toutes les catégories d'emploi, au sein du personnel occupant un emploi régulier. ([page 68](#))

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND ET S'ADAPTE AUX BESOINS DU QUÉBEC ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
1.1 Réviser en profondeur l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion	1.1.1 Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre	2018-2019 : 75 % 2018 : Évaluation de mi-parcours complétée 2020-2021 : 100 %	2018 : 75 % 2017 : 44 % (la cible était de 50 %) 2016 : 20 % (la cible était de 25 %)	22

ORIENTATION 2

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
2.1 Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes	2.1.1 Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt	2018 : Au minimum 40 % 2020 : 100 %	2018 : 0 % 2017 : s.o. 2016 : s.o.	23
	2.1.2 Délais de traitement des demandes de sélection	2018 : 95 % des décisions rendues dans les 20 jours pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	2018 : 62,7 % 2017 : 88,9 % 2016 : 82,5 %	23
		2018 : Délai maximum de 24 mois pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)	2018 : 41,6 mois 2017 : 32 mois (la cible était de 30 mois) 2016 : 32 mois (la cible était de 36 mois)	23
		2018 : Délai maximum de 6 mois pour la déclaration d'intérêt	2018 : s.o. 2017 : s.o. 2016 : s.o.	s.o.
	2.1.3 Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec	2016-2019 : Au moins 70 %	2018 : 83,9 % 2017 : 80,1 % 2016 : 89,3 %	s.o.
2.1.4 Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs	2018 : 100 %	2018 : 0 % 2017 : s.o. 2016 : s.o.	24	

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
2.1 Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes (suite)	2.1.5 Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs	2018 : Le nouveau programme n'étant pas en vigueur, la cible de cet indicateur est prévue pour 2019.	2018 : s.o. 2017 : s.o. 2016 : s.o.	S.O.
	2.1.6 Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission	2018 : Au moins 85 % 2021 : 85 %	2018 : 75,8 % 2017 : 79,8 % 2016 : 89,0 %	24
2.2 Augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions	2.2.1 Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger	2018 : La cible de cet indicateur (au moins 40 %) est prévue au terme de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>	2018 : 57,4 % 2017 : 47,1 % 2016 : s.o.	25
2.3 Réaliser les orientations de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>	2.3.1 Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement	2018 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises	2018 : 51 118 2017 : 52 400 2016 : 53 247	25
	2.3.2 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration	2018 : La cible de cet indicateur (63 %) est prévue dans la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>	2018 : 57,1 % 2017 : 57,8 % 2016 : 59,4 %	27
	2.3.3 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans	2018 : Au moins 65 %	2018 : 65,0 % 2017 : 65,6 % 2016 : 66,2 %	28

ORIENTATION 3

LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES IMMIGRANTES

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
3.1 Bonifier l'offre de francisation à visée professionnelle	3.1.1 Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation	Cible annuelle 2016-2020 : Un domaine de formation additionnel	2018 : Contenus didactiques de français spécialisé pour 4 domaines élaborés 2017 : Contenus didactiques de français spécialisé pour 4 domaines de formation additionnels en cours de réalisation 2016 : Contenus didactiques de français spécialisé en tourisme et commerce en voie d'élaboration	28

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
3.2 Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale	3.2.1 Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère	<p>2018-2019 : 28 000 personnes immigrantes participantes¹</p> <p>2017-2018 : Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes</p> <p>2016-2017 : Augmenter de 10 % le nombre de personnes immigrantes participantes</p>	<p>2018 : 30 734 (9,43 % d'augmentation)</p> <p>2017 : 28 086 (0,6 % d'augmentation)</p> <p>2016 : 27 925 (5,3 % d'augmentation)</p>	29
3.3 Renforcer la connaissance publique de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	3.3.1 Publication des résultats décrivant la participation réalisée	<p>2018-2019 : Publication annuelle</p> <p>2017-2018 : Publication annuelle</p> <p>2016-2017 : Publication annuelle</p>	<p>2018 : Publication non réalisée</p> <p>2017 : Publication non réalisée</p> <p>2016 : Publication réalisée</p>	31

ORIENTATION 4

VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
4.1 Promouvoir des échanges interculturels ouverts et actifs	4.1.1 Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec	<p>2018-2019 : L'indicateur ne comporte pas de cible pour cet exercice.</p> <p>2017-2018 : L'indicateur ne comporte pas de cible pour cet exercice.</p> <p>2016-2017 : Première mesure réalisée</p>	<p>2018 : s.o.</p> <p>2017 : s.o.</p> <p>2016 : Première mesure réalisée</p>	32

ORIENTATION 5

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
5.1 Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	5.1.1 Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère	2018-2021 : Une nouvelle action à visée économique par plan d'action	<p>2018-2019 : Quatre nouvelles actions à visée économique</p> <p>2017-2018 : Mesures favorisant le développement économique des régions concernées incluses dans les plans d'action</p> <p>2016 : Aucune action à visée économique dans les plans d'action élaborés.</p>	32

1. Les cibles annuelles seront définies chaque année en fonction de l'évolution du profil sociodémographique des personnes immigrantes nouvellement arrivées et, plus particulièrement, de leur niveau préalable de maîtrise du français.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
5.1 Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (suite)	5.1.2 Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés	2018-2019 : s. o. 2017-2018 : Projet pilote dans une municipalité régionale de comté (MRC) 2016-2017 : Approche déterminée	2018-2019 : s. o. L'indicateur ne comporte pas de cible pour cet exercice. 2017-2018 : Planification d'un projet pilote entamée dans une municipalité régionale de comté (MRC) 2016-2017 : Approche déterminée	33
	5.1.3 Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission hors de la région métropolitaine de Montréal	2018 : 18 % 2017 : Pas de cible 2016 : 17 %	2018 : 16,8 % 2017 : 16,8 % 2016 : 18,6 %	33

ORIENTATION 6

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
6.1 Transformer l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	6.1.1 Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	2018-2019 : L'indicateur ne comporte pas de cible pour cet exercice. 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée 2016-2017 : Approche déterminée	2018 : s.o. 2017 : Projet pilote d'une offre de services modulée réalisé 2016 : Approche déterminée	34

ORIENTATION 7

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
7.1 Accroître l'efficacité organisationnelle	7.1.1 Mise en place de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines	Plan d'action quinquennal réalisé à 2018-2019 : 60 % 2017-2018 : 40 % 2016-2017 : 20 %	Plan d'action quinquennal 2018 : réalisé à 60 % 2017 : élaboré et réalisé à 40 % 2016 : élaboré et réalisé à 20 %	37
	7.1.2 Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle	2018-2019 : s.o. 2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement 2016-2017 : Pas de cible	2018 : s. o. 2017 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement réalisé 2016 : s.o.	37

ORIENTATION 8

RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
8.1 Assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information en adoptant et en mettant en œuvre un cadre de gestion de la sécurité de l'information	8.1.1 Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information	2018-2019 : Cadre de gestion de l'information implanté 2017-2018 : Pas de cible 2016-2017 : Cadre de gestion documentaire implanté	2018 : Cadres de gestion de la sécurité de l'information et de gestion documentaire en cours d'implantation 2017 : s.o. 2016 : Cadre de gestion documentaire non implanté	38

ORIENTATION 9

RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
9.1 Coordonner les actions des partenaires pour une plus grande performance	9.1.1 Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger	2018-2019 : Bilan annuel 2017-2018 : Bilan annuel 2016-2017 : Pas de cible	2018 : Bilan annuel 2018-2019 non réalisé 2017 : Bilan annuel 2017-2018 non réalisé 2016 : s.o.	39
	9.1.2 Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>	2018-2019 : Bilan final publié en 2018	2018 : Bilan annuel publié le 25 mars 2019 2017 : Bilan annuel non publié 2016 : Bilan annuel publié	39
	9.1.3 Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires	2018-2019 : Bilan annuel 2017-2018 : Bilan annuel publié 2016-2017 : Bilan annuel publié	2018 : Bilan annuel non réalisé 2017 : Bilan annuel non réalisé 2016 : Bilan annuel publié	39
9.2 Systématiser la mesure de la performance des interventions du Ministère et de ses partenaires	9.2.1 Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs de performance	2018-2019 : 4 programmes ou services révisés 2017-2018 : 3 programmes ou services révisés 2016-2017 : 2 programmes ou services révisés	2018 : 4 programmes révisés 2017 : 3 programmes révisés 2016 : 2 programmes révisés	39

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

SERVICES	ENGAGEMENTS (EN JOURS OUVRABLES)	CIBLES	RÉSULTATS		DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
			Demandes traitées	Pourcentage atteint dans les délais	
Téléphonie	Réponse à un appel téléphonique (3 minutes)	2018-2019 : 80 % 2017-2018 : 80 % 2016-2017 : 80 %	2018-2019 : 257 870 2017-2018 : 220 547 2016-2017 : 243 876	2018-2019 : 76,0 % 2017-2018 : 67,7 % 2016-2017 : 55,2 %	40
Courriel	Réponse à un courriel (2 jours)	2018-2019 : 80 % 2017-2018 : 80 % 2016-2017 : 80 %	2018-2019 : 48 013 2017-2018 : 22 292 2016-2017 : 22 602	2018-2019 : 80,0 % 2017-2018 : 73,1 % 2016-2017 : 82,1 %	41
Requête adressée au Commissaire aux plaintes	Traitement d'une requête (10 jours)	2018-2019 : 90 % 2017-2018 : 90 % 2016-2017 : 90 %	2018-2019 : 1 733 2017-2018 : 1 395 2016-2017 : 1 597	2018-2019 : 88,2 % 2017-2018 : 90,3 % 2016-2017 : 87,0 %	41
Demande de sélection du Québec dans la catégorie des gens d'affaires	Lettre confirmant l'ouverture du dossier et invitant à consulter le site Web pour connaître le délai de traitement qui a cours à la suite de la réception d'une demande complète (30 jours)	2018-2019 : s.o.	2018-2019 : s.o. 2017-2018 : s.o. 2016-2017 : s.o.	2018-2019 : s.o. 2017-2018 : s.o. 2016-2017 : s.o.	43
Demande de sélection à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (travailleuses et travailleurs qualifiés) ²	Décision (6 mois)	2018-2019 : s.o.	2018-2019 : s.o.	2018-2019 : s.o.	43
Demande de de sélection du Québec dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise	Décision (20 jours)	2018-2019 : 95 % 2017-2018 : 95 % 2016-2017 : 95 %	2018-2019 : 8 604 2017-2018 : 6 593 2016-2017 : 7 220	2018-2019 : 62,7 % 2017-2018 : 88,9 % 2016-2017 : 82,5 %	43
Demande de séjour temporaire au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)	Décision (20 jours)	2018-2019 : 95 % 2017-2018 : 95 % 2016-2017 : 95 %	2018-2019 : 86 057 2017-2018 : 60 366 2016-2017 : 48 338	2018-2019 : 55,6 % 2017-2018 : 57,3 % 2016-2017 : 76,6 %	43
Demande d'engagement de parrainage familial	Décision (25 jours)	2018-2019 : 95 % 2017-2018 : 95 % 2016-2017 : 95 %	2018-2019 : 10 736 2017-2018 : 9 247 2016-2017 : 12 661	2018-2019 : 82,9 % 2017-2018 : 90,3 % 2016-2017 : 39,0 %	44
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	Lettre confirmant l'ouverture du dossier pour une demande d'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (15 jours)	2018-2019 : 85 % 2017-2018 : 85 % 2016-2017 : 85 %	2018-2019 : 13 667 2017-2018 : 11 404 2016-2017 : 11 829	2018-2019 : 94,5 % 2017-2018 : 98,9 % 2016-2017 : 98,8 %	44
Séance de groupe Premières démarches d'installation	Rendez-vous offert (5 jours)	2018-2019 : 85 % 2017-2018 : 85 % 2016-2017 : 85 %	2018-2019 : 3 788 2017-2018 : 3 135 2016-2017 : 4 506	2018-2019 : 99,9 % 2017-2018 : 99,2 % 2016-2017 : 85,6 %	45

2. Depuis septembre 2018, aucune invitation n'a été faite par Le Système Arrima, ainsi aucune sélection n'a pu être réalisée en 2018-2019.

SERVICES	ENGAGEMENTS (EN JOURS OUVRABLES)	CIBLES	RÉSULTATS		DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE
			Demandes traitées	Pourcentage atteint dans les délais	
Session Objectif Intégration	Rendez-vous offert (15 jours)	2018-2019 : 85 % 2017-2018 : 85 % 2016-2017 : 85 %	2018-2019 : 5 570 2017-2018 : 5 347 2016-2017 : 6 310	2018-2019 : 100 % 2017-2018 : 99,9 % 2016-2017 : 98,4 %	45
Cours de français à temps complet après la réception de la demande d'admission	2018-2019 : Début des cours de français à temps complet s'il s'agit d'une première inscription (50 jours) 2017-2018 : Début des cours à compter de la date de confirmation de l'admissibilité (65 jours)	2018-2019 : 80 % 2017-2018 : 85 % 2016-2017 : 85 %	2018-2019 : 7 504 2017-2018 : 7 169 2016-2017 : 7 294	2018-2019 : 77,6 % 2017-2018 : 96,6 % 2016-2017 : 94,6 %	46



PERFORMANCE

2018

2019

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2018-2019

La présente section fait état des résultats obtenus au regard de la troisième année du *Plan stratégique 2016-2021*.

La section *Ressources financières* (page 48) inclut la répartition des dépenses présentée par orientation stratégique selon la structure du *Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019* du Ministère extrait du Volume III *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE POUR LES CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

Quelques-unes des cibles sont formulées en fonction de l'année civile. Dans certains cas, il s'agit des données d'admission et des indicateurs afférents tels que les délais de traitement des demandes de sélection, le nombre de certificats de sélection du Québec délivrés ou le nombre de personnes immigrantes établies en région dès leur arrivée. La planification de l'immigration au Canada pour l'ensemble du pays se fait sur la base de l'année civile et les données d'admission sont donc produites sur cette base.

ENJEU 1 LA CONFIANCE DANS UN SYSTÈME D'IMMIGRATION PERFORMANT ET COMPÉTITIF

ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND ET S'ADAPTE AUX BESOINS DU QUÉBEC ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

Objectif 1.1	Réviser en profondeur l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion	
Indicateur 1.1.1	Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre	
Cibles	2018-2019 : 75 % 2018 : Évaluation de mi-parcours complétée 2020-2021 : 100 %	Résultats 2018-2019 : 75 % 2018 : Évaluation non complétée 2017-2018 : 44 % 2016-2017 : 20 %

La cible 2018-2019 a été atteinte. Au 31 mars 2019, 75 % des moyens d'action avaient été mis en œuvre. Ainsi, 46 des 61 moyens d'action ont été réalisés et se poursuivent en continu tandis que 12 sont en voie de réalisation et que 3 ne seront pas réalisés dans le cadre de la Stratégie d'action.

En ce qui concerne plus particulièrement les 37 moyens d'action sous la responsabilité du Ministère, 29 sont réalisés et 6 sont en voie de réalisation, ce qui signifie qu'une proportion de 78 % d'entre eux est réalisée et intégrée aux pratiques courantes. Deux moyens d'action sous la responsabilité du Ministère ne seront pas réalisés.

Un état de situation de la mise en œuvre de la Stratégie en date du 31 mars 2019 a été produit avec l'étroite collaboration des ministères et organismes concernés. Cet état de situation montre que la réalisation de la majorité des moyens d'action sera achevée au cours de l'exercice 2019-2020.

Les travaux pour la réalisation de l'évaluation de l'implantation de la stratégie se sont déroulés en 2018-2019. Le cadre d'évaluation a été déposé en juin 2018 et l'évaluation de mi-parcours a été finalisée en mai 2019. Le rapport final comportant les commentaires des ministères et organismes (MO) participants a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2019.

ORIENTATION 2

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Objectif 2.1	Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes	
Indicateur 2.1.1	Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt	
Cibles	2018 : Au minimum 40 % 2020 : 100 %	Résultats 2018 : Aucun

Pour l'année 2018, cet indicateur n'a pas atteint la cible.

Indicateur 2.1.2	Délais de traitement des demandes de sélection	
Cible pour le PEQ	2016-2021 : 95 % des décisions rendues dans les 20 jours pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	Résultats pour le PEQ 2018-2019 : 62,7 % des demandes du PEQ traitées dans le délai 2017-2018 : 88,9 % des demandes du PEQ traitées dans le délai 2016-2017 : 82,5 % des demandes du PEQ traitées dans le délai
Cibles pour le PRTQ	2018 : Délai maximum de 24 mois pour le PRTQ 2017 : Délai maximum de 30 mois pour le PRTQ 2016 : Délai maximum de 36 mois pour le PRTQ	Résultats pour le PRTQ 2018 : 41,6 mois 2017 : 32 mois 2016 : 32 mois

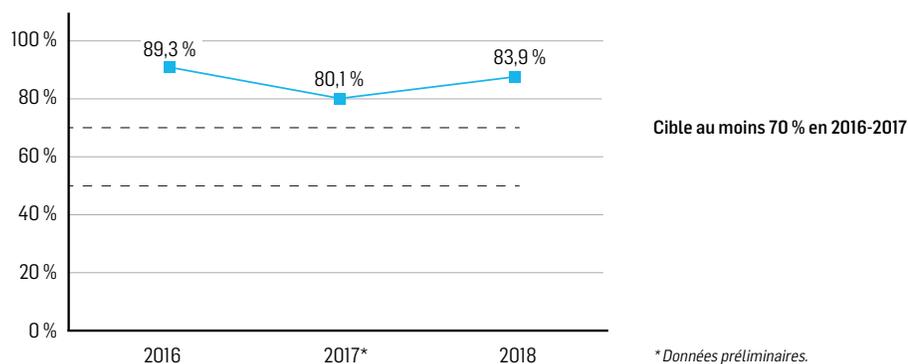
Pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), la non-atteinte de la cible s'explique principalement par l'augmentation d'environ 30 % du nombre de décisions rendues au PEQ par rapport à l'an dernier, soit 8 604 décisions en 2018-2019 par rapport à 6 593 en 2017-2018. Cet afflux s'explique notamment par l'élargissement du programme aux candidats des niveaux d'emploi C et D.

En ce qui a trait au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), la cible de délai maximal n'a pas pu être atteinte. Le délai est tributaire de divers facteurs, notamment le volume de demandes reçues, la conformité des documents transmis, la rapidité de la réponse à toute requête du Ministère, l'attente d'une preuve de compétence en français ainsi que la convocation à une entrevue de sélection.

Indicateur 2.1.3	Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec, 2016 à 2018	
Cibles	2016-2019 : Au moins 70 %	Résultats 2018 : 83,9 % 2017 : 80,1 % 2016 : 89,3 %

La cible a été atteinte.

PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES SÉLECTIONNÉES DANS LA SOUS-CATÉGORIE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS DÉTENANT UNE FORMATION EN DEMANDE AU QUÉBEC, 2016 À 2018



Indicateur 2.1.4 Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs

Cibles 2018 : 100 %

Résultats 2018 : Aucun

La période de réception des demandes pour ce programme devait se terminer le 31 mars 2019, mais elle a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2019. La prolongation de la période de réception tient principalement au très faible nombre de demandes reçues au Ministère. En outre, aucune demande n'était complète et le Ministère a adressé aux demandeurs des lettres leur précisant de compléter leur dossier. Le Ministère est en attente des réponses à ces lettres. À noter que 41 demandes ont été reçues entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Toutes les décisions qui seront rendues en 2019 pour les immigrants entrepreneurs toucheront nécessairement des demandes soumises dans le cadre du nouveau programme.

Indicateur 2.1.5 Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs

La cible de cet indicateur est prévue pour l'année 2019.

Compte tenu du fait que l'inventaire des demandes à traiter appartenant à l'ancien programme était largement supérieur aux cibles de sélection fixées pour l'année 2018, le traitement des demandes appartenant au nouveau programme n'était pas possible. La situation est similaire pour l'année 2019.

Les seules demandes du nouveau programme qui seront traitées en 2019 sont celles des candidats francophones, ceux-ci ayant droit à un traitement spécifique, hors plafond des cibles. Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, 62 demandes de candidats déclarant se qualifier comme francophones en fournissant un test de français, ont été finalisées. Ces demandes sont traitées au fur et à mesure de leur réception.

Indicateur 2.1.6 Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

Cibles 2017-2019 : Au moins 85 %

Résultats 2018 : 75,8 %
2017 : 79,8 %
2016 : 89,0 %

La cible de cet indicateur est prévue dans la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019. Les modifications effectuées en 2017 au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers vont contribuer à l'atteinte de la cible dans les années à venir. Les longs délais de traitement par le gouvernement fédéral font en sorte que peu de personnes sélectionnées à la suite de ces modifications ont été admises en 2018, expliquant la non-atteinte de la cible. La grille de sélection applicable et le pourcentage des travailleurs qualifiés provenant du Programme de l'expérience québécoise influent aussi sur l'atteinte des cibles de cet indicateur.

Objectif 2.2 Augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions

Indicateur 2.2.1 Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger

La cible de cet indicateur (au moins 40 %) est prévue au terme de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*.

En 2018, la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger au Québec au moment de leur sélection était de 57,4 %.

Objectif 2.3 Réaliser les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019

Indicateur 2.3.1 Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement

Cibles 2018 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises³

Résultats 2018 : 51 118 personnes immigrantes admises⁴
2017 : 52 400 personnes immigrantes admises
2016 : 53 247 personnes immigrantes admises

En 2018, 51 118 personnes immigrantes ont été admises au Québec, conformément à la fourchette établie dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*.

Avec 29 190 admissions, la catégorie de l'immigration économique respecte la fourchette établie pour 2018, soit entre 28 700 et 31 300 personnes.

Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial, soit 12 285 personnes, a légèrement dépassé le maximum de la fourchette établie (entre 11 600 et 12 100 personnes). Cette augmentation découle de la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en juin 2016, de réduire les délais de traitement des demandes de cette catégorie afin d'éliminer l'arriéré des demandes de parrainage.

Pour ce qui est du nombre de personnes admises dans la catégorie d'immigration Réfugiés et personnes en situation semblable (8 832 personnes accueillies), il dépasse très légèrement la cible maximale de 8 800.

Rappelons que l'admission des personnes immigrantes sur le territoire canadien relève du gouvernement du Canada. Le Québec est toutefois seul responsable de la sélection des personnes qui souhaitent s'établir sur son territoire, à l'exception de celles de la catégorie Regroupement familial et des personnes reconnues réfugiées alors qu'elles se trouvent déjà au Canada (voir l'[Annexe 4](#)).

En 2018, la part de l'immigration sélectionnée par le Québec dans l'immigration totale était de 69,8 %, soit 1,2 point de pourcentage en dessous de la cible prévue dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*.

Quelques données sur l'immigration en 2018

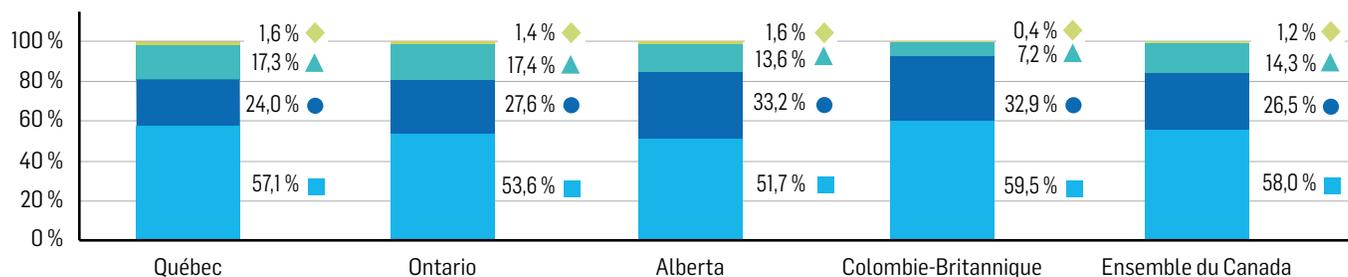
NOMBRE D'ADMISSIONS AU QUÉBEC SELON LES CIBLES MINIMALES ET MAXIMALES, 2016 À 2018



3. En conformité avec le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018.

4. Données préliminaires.

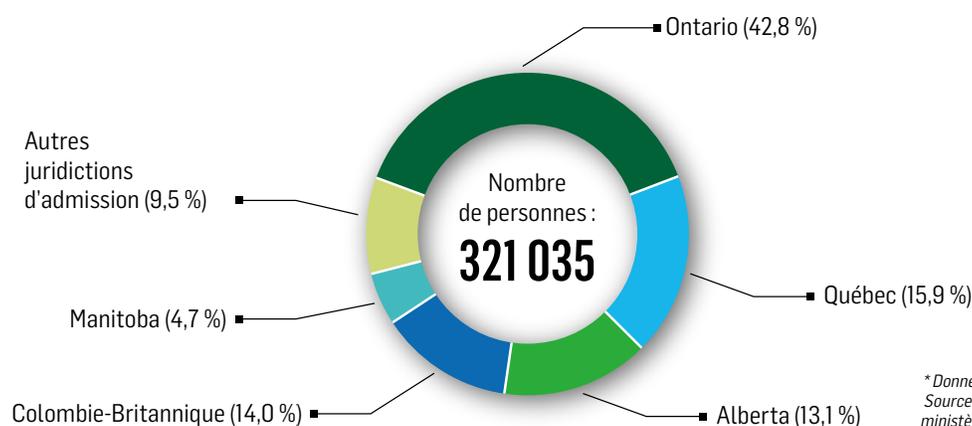
PROPORTION DES PERSONNES ADMISES AU CANADA SELON LA CATÉGORIE, PAR PRINCIPALE JURIDICTION D'ADMISSION, 2018*



■ Immigration économique ● Regroupement familial ▲ Personnes réfugiées ou en situation semblable ◆ Immigration autre

* Données préliminaires.
Sources : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU CANADA SELON LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES DE DESTINATION, 2018*



* Données préliminaires.
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU QUÉBEC, 2014 À 2018

Groupe d'âge	2014	2015	2016	2017	2018(%) ⁵	2014-2018(%)
0-14 ans	10 660	10 579	12 601	11 519	11 392	22,3
15-24 ans	5 139	5 966	5 946	5 772	5 661	11,1
25-34 ans	18 388	15 985	16 726	17 099	16 106	31,5
35-44 ans	10 852	10 069	11 144	10 643	10 918	21,4
45-54 ans	3 050	3 897	4 020	3 908	4 001	7,8
55-64 ans	1 170	1 476	1 580	1 817	1 652	3,2
65 ans et plus	976	994	1 230	1 642	1 388	2,7
TOTAL	50 235	48 966	53 247	52 400	51 118	100,0
						255 966
						100,0

5. Données préliminaires.

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018(%) ⁵	2014-2018(%)
Femmes	25 544	24 825	27 045	26 344	25 837	50,6
Hommes	24 691	24 141	26 202	26 056	25 281	49,4
TOTAL	50 235	48 966	53 247	52 400	51 118	100,0

Catégorie d'immigration	2014	2015	2016	2017	2018(%) ⁵	2014-2018(%)
Immigration économique	33 430	29 903	31 603	30 265	29 190	60,3
Regroupement familial	11 333	10 491	11 125	12 135	12 285	22,4
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 861	7 605	9 433	9 154	8 832	15,6
Autres immigrants ⁶	611	967	1 086	846	811	1,7
TOTAL	50 235	48 966	53 247	52 400	51 118	100,0

Connaissance du français et de l'anglais lors de l'admission ⁷	2014	2015	2016	2017	2018(%) ⁵	2014-2018(%)
Français seulement	14 103	13 596	13 876	12 184	11 622	25,5
Français et anglais	17 224	14 847	15 138	13 864	12 818	28,9
<i>Connaissant le français⁸</i>	<i>31 327</i>	<i>28 443</i>	<i>29 014</i>	<i>26 048</i>	<i>24 440</i>	<i>54,4</i>
Anglais seulement	8 719	9 970	11 592	14 124	14 710	23,2
Ni français, ni anglais	10 189	10 482	11 889	10 885	10 221	20,9
<i>Total, information disponible</i>	<i>50 235</i>	<i>48 895</i>	<i>52 495</i>	<i>51 057</i>	<i>49 371</i>	<i>98,5</i>
Information non disponible	-	71	752	1 343	1 747	1,5
TOTAL	50 235	48 966	53 247	52 400	51 118	100,0

Scolarité des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus ⁹	2014	2015	2016	2017	2018(%) ⁵	2014-2018(%)
0-6 années	8 365	4 998	4 224	4 492	5 109	13,6
7-11 années	4 013	4 852	5 538	5 654	5 171	12,7
12-13 années	3 930	4 871	5 024	4 945	4 607	11,7
14-16 années	11 030	11 432	12 195	12 873	12 066	29,9
17 années et plus	12 237	12 234	13 665	12 917	12 773	32,0
TOTAL	39 575	38 387	40 646	40 881	39 726	100,0

Indicateur 2.3.2 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration

La cible de cet indicateur (63 %) est prévue au terme de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.

La part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions de 2018 est de 57,1 %. La non-atteinte de la cible s'explique par l'augmentation de la proportion de l'immigration non économique, soit l'immigration familiale et humanitaire. Cette dernière hausse découle notamment de la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en juin 2016, de réduire les délais de traitement des demandes de cette catégorie afin d'éliminer l'arriéré des demandes de parrainage visant des épouses et époux ou des conjointes et conjoints de fait, de même que par les engagements pris par le gouvernement du Québec, en 2015, relativement à l'accueil des personnes réfugiées syriennes.

6. Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

7. Le calcul des pourcentages concernant la connaissance du français exclut l'information non disponible.

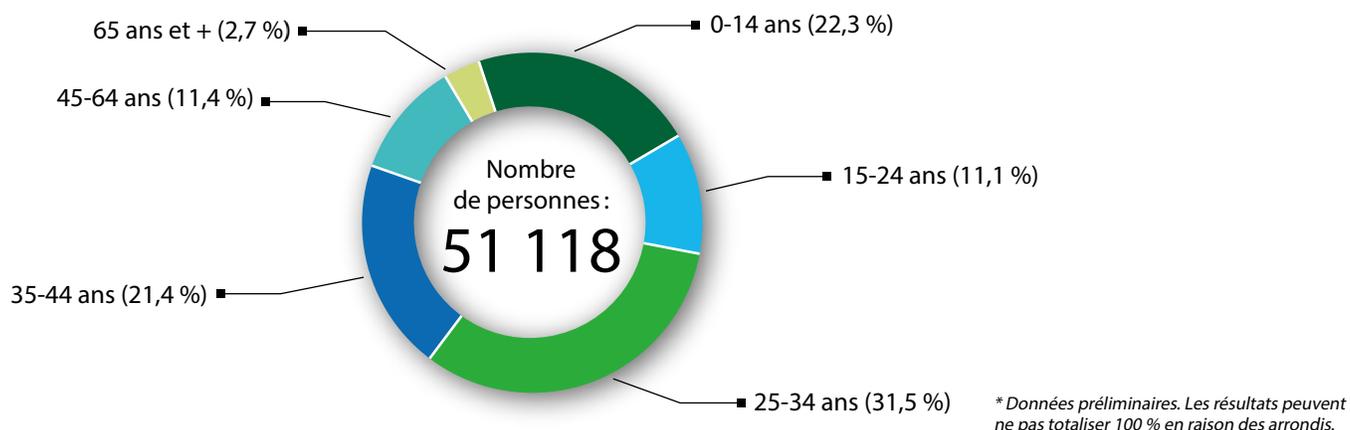
8. Comprend la connaissance du français seulement de même que la connaissance du français et de l'anglais.

9. Le calcul des pourcentages concernant la scolarité exclut l'information non disponible.

Indicateur 2.3.3	Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans	
Cibles	2016-2019 : Au moins 65 %	Résultats 2018 : 65,0 % 2017 : 65,6 % 2016 : 66,2 %

La cible annuelle a été atteinte.

PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, 2018*



ORIENTATION 3

LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES IMMIGRANTES

Objectif 3.1	Bonifier l'offre de francisation à visée professionnelle	
Indicateur 3.1.1	Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation	
Cibles	2016-2020 : Un domaine de formation additionnel	Résultats 2018-2019 : Contenus didactiques de français spécialisé élaborés pour 4 domaines 2017-2018 : Contenus didactiques de français spécialisé pour 4 domaines de formation additionnels en cours de réalisation 2016-2017 : Contenus didactiques de français spécialisé en tourisme et commerce en voie d'élaboration

La cible 2018-2019 a été dépassée. Le Ministère a enrichi son offre de matériel et de services de francisation à visée professionnelle en élaborant les 4 contenus didactiques suivants :

- un nouveau cours de français spécialisé en classe dans les domaines du tourisme et du commerce;
- un nouveau cours de français spécialisé en ligne, en autoformation, dans les domaines du tourisme et du commerce;
- un ensemble didactique de français spécialisé pour le personnel technique et un autre pour le personnel professionnel en technologies de l'information et des communications (TIC);
- un ensemble didactique de français spécialisé pour le personnel technique et un autre pour le personnel professionnel en comptabilité.

Ce dépassement s'explique en partie par l'atteinte en 2018-2019 des cibles de 2016-2017 et de 2017-2018. Les projets de développement pédagogique en français spécialisé dans les domaines du tourisme et du commerce, ainsi que dans les domaines liés aux technologies de l'information et des communications, qui étaient déjà en cours de finalisation au printemps 2018, ont été terminés au cours de 2018-2019. Ils ont été suivis de celui dans le domaine de la comptabilité, dont les deux ensembles ont été livrés en février 2019.

Objectif 3.2	Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale	
Indicateur 3.2.1	Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère	
Cibles	<p>2018-2019 : 28 000 personnes participantes¹⁰;</p> <p>2017-2018 : Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes</p> <p>2016-2017 : Augmenter de 10 % le nombre de personnes immigrantes participantes</p>	Résultats
		<p>2018-2019 : 30 734 personnes participantes. Augmentation de 9,43 %¹¹</p> <p>2017-2018 : 28 086 personnes participantes. Augmentation de 0,6 %</p> <p>2016-2017 : Augmentation de 5,3 %</p>

La cible de 2018-2019 a été dépassée, en raison de la participation accrue aux cours de français à temps complet. Divers facteurs peuvent expliquer cette hausse, notamment l'effet positif des modifications apportées aux normes du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFIL) en août 2017. Ces modifications ont un impact sur l'ensemble de la clientèle, mais distinct selon la catégorie d'immigration, avec une hausse de participation plus marquée chez les femmes issues du regroupement familial dans la deuxième moitié de 2017-2018. En 2018-2019, la tendance semble s'être maintenue, car la hausse de la participation est plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Elle est aussi la plus prononcée dans la catégorie du regroupement familial.

La hausse est plus modérée dans les cours à temps partiel, où la participation est stable d'une année à l'autre.

En revanche, une baisse est observée dans la participation aux cours en ligne. Cette diminution s'expliquerait, entre autres, par la baisse du nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) émis pour des personnes à l'étranger et donc du bassin de la clientèle potentielle pour le service Francisation en ligne (FEL) à l'étranger. Il est à noter que seulement 29,6 % des élèves des cours en ligne les ont suivis depuis l'étranger, alors que la cible est de 70 %.

La troisième année de la campagne de promotion des services de francisation du Ministère *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant* visait à atteindre au moins 100 000 visiteurs uniques sur la page Web. Cet objectif a été largement dépassé, avec 280 610 visiteurs uniques, tout comme il l'avait été l'an dernier avec 180 907 visiteurs uniques. De ce nombre, 21,5 % ont manifesté l'intérêt de s'inscrire à un cours de français en cliquant sur l'un des boutons d'inscription. Selon le sondage en ligne réalisé auprès de 3 013 personnes pour en mesurer la performance, la campagne a connu une notoriété très élevée : 75 % des répondants ont vu la publicité et 64 % d'entre eux ont été incités par celle-ci à s'inscrire à un cours.

10. Les cibles annuelles sont définies en fonction de l'évolution du profil sociodémographique des personnes immigrantes nouvellement arrivées et, plus particulièrement, de leur niveau préalable de maîtrise du français.

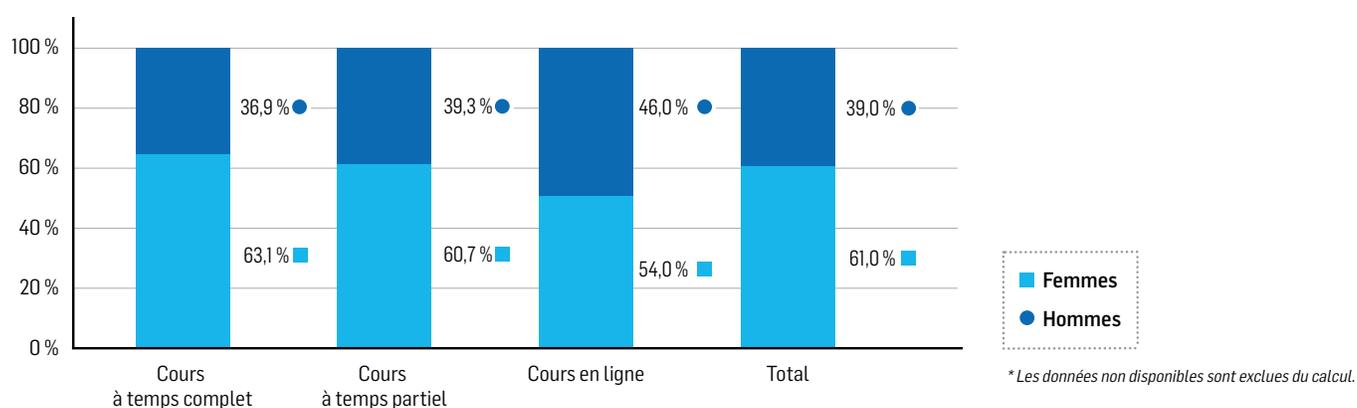
11. Par rapport aux résultats 2017-2018.

NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS, PAR SERVICE, 2015-2016 À 2018-2019

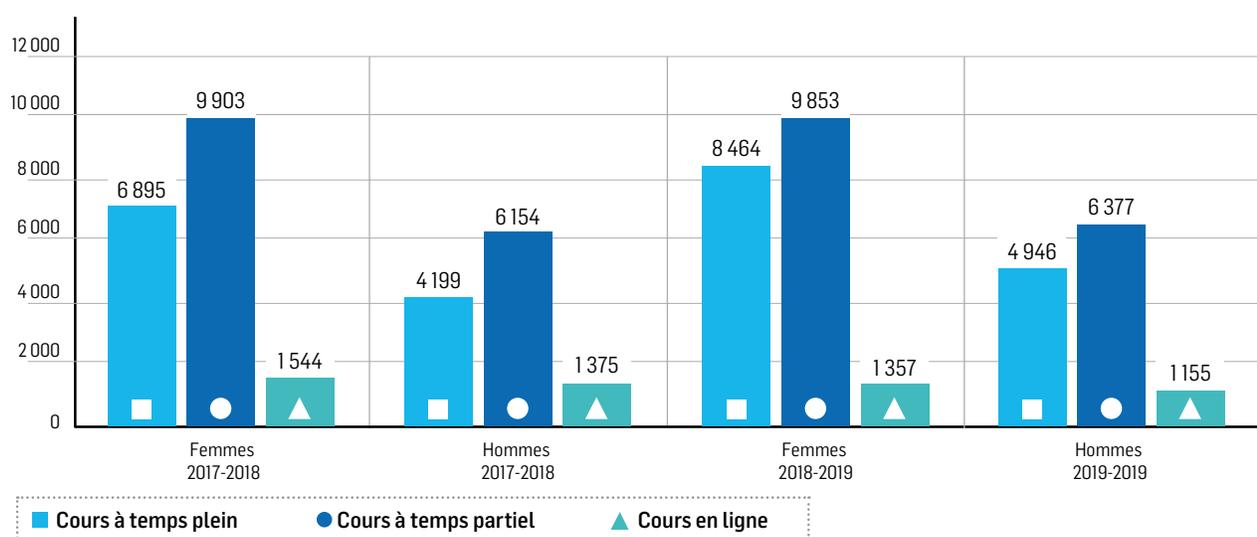
Service	2015-2016	2016-2017 ¹²	2017-2018	2018-2019	Écart 2018-2019/ 2017-2018
Cours à temps complet	10936	11548	11093	13411	+ 20,90 %
Cours à temps partiel	16150	16673	16057	16230	+ 1,08 %
Cours de français en ligne	2810	2965	2919	2512	-13,94 %
TOTAL (PERSONNES DISTINCTES)¹³	26 520	27 925	28 086	30 734	+ 9,43 %

Quelques données sur la francisation

RÉPARTITION DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS SELON LE SEXE, PAR SERVICE, 2018-2019*



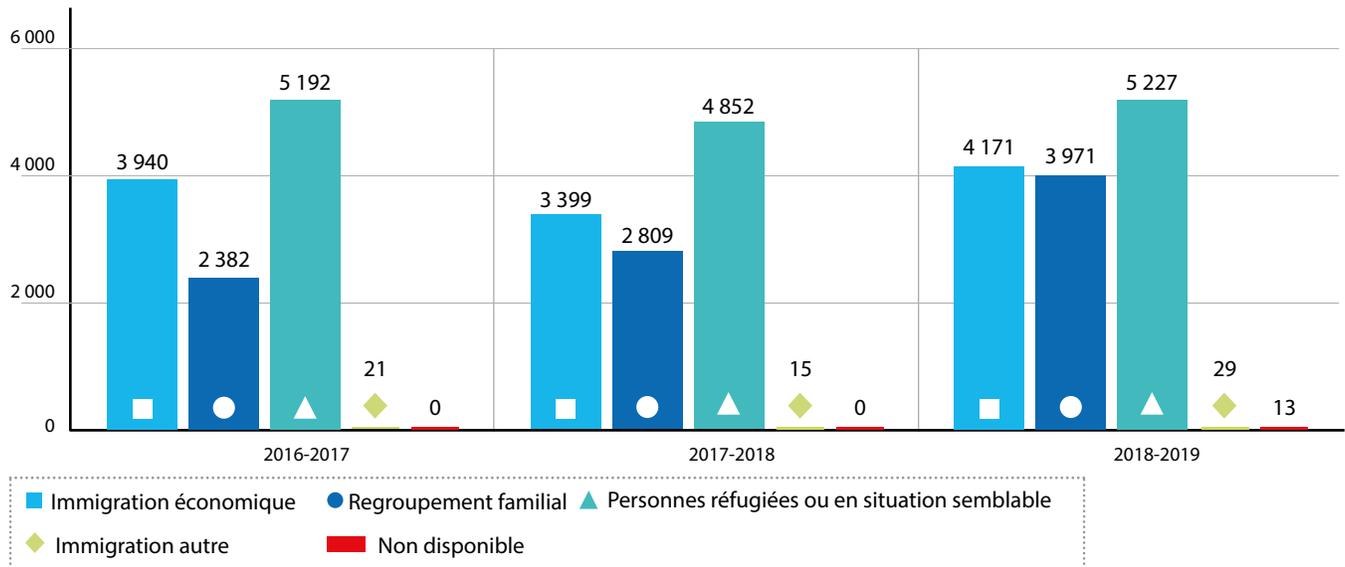
NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS SELON LE SEXE, PAR SERVICE (COMPARAISON 2017-2018 AVEC 2018-2019)



12. Données mises à jour.

13. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à plus d'un type de cours.

**NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS À TEMPS COMPLET,
PAR CATÉGORIE D'IMMIGRATION, 2016-2017 À 2018-2019**



Objectif 3.3	Renforcer la connaissance publique de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	
Indicateur 3.3.1	Publication des résultats décrivant la participation réalisée	
Cibles	2018-2019 : Publication annuelle 2017-2018 : Publication annuelle 2016-2017 : Publication annuelle	Résultats 2018-2019 : Publication non réalisée 2017-2018 : Publication non réalisée 2016-2017 : Publication annuelle réalisée

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte. Le rapport portant sur la disposition sociétale de la *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective*, initialement prévu pour 2017-2018, est à l'étape de finalisation.

ORIENTATION 4

VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

Objectif 4.1	Promouvoir des échanges interculturels ouverts et actifs
Indicateur 4.1.1	Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec

Pour l'année 2018-2019, cet indicateur ne comporte pas de cible.

Le sondage en ligne réalisé en 2016-2017 a permis de fixer la mesure de départ. Ainsi, 74 % des personnes répondantes percevaient favorablement la contribution des minorités ethnoculturelles au développement du Québec. Le prochain sondage sera mené en 2020-2021.

ORIENTATION 5

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

Objectif 5.1	Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	
Indicateur 5.1.1	Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère	
Cibles	2016-2021 : Une nouvelle action à visée économique par plan d'action	Résultats
		<p>2018-2019 : 4 nouvelles actions à visée économique dans un des plans d'action issus des trois ententes signées en 2018-2019</p> <p>2017-2018 : Mesures favorisant le développement économique des régions concernées incluses dans les plans d'action</p> <p>2016-2017 : Aucune action à visée économique dans les plans d'action élaborés</p>

Actions réalisées :

- Assurer un suivi en cours de recherche d'emploi;
- Préparer le nouvel arrivant immigrant aux enjeux culturels sur le marché du travail québécois;
- Informer le nouvel arrivant des obligations, des droits et des codes relatifs à l'emploi au Québec;
- Effectuer un suivi tant auprès des employeurs que des employés.

Les partenaires municipaux du Ministère ont poursuivi la mise en œuvre des plans d'action découlant des ententes 2017-2019 signées dans la foulée d'un appel de propositions lancé le 27 janvier 2017. Trois nouvelles ententes ont été signées pour la période 2018-2019 et quatre nouvelles actions à visée économique ont été identifiées dans le plan d'action déposée par la MRC de la Haute-Gaspésie.

L'appel de propositions visait la conclusion de nouvelles ententes d'une durée de deux ans (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019), dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) mobilisées qui souhaitaient agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'inclusion. Les plans d'action relatifs à ces nouvelles ententes ont été élaborés au printemps 2017 et mis en œuvre au cours de la période 2017-2019. L'ensemble de ces plans d'action inclut des mesures qui visent à attirer et retenir des personnes immigrantes en région; le résultat de ces actions contribue à la vitalité des territoires et au développement économique des régions québécoises.

Les activités visant l'établissement durable des personnes immigrantes en région s'inscrivent dans l'objectif de cet indicateur. Un premier bilan des plans d'action a été réalisé à l'automne 2018. À titre d'exemple, on constate une ouverture de la société d'accueil envers les personnes immigrantes dans le rapport final de la MRC de Matanie¹⁴.

Indicateur 5.1.2	Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés	
Cibles	2018-2019 : s. o. 2017-2018 : Projet pilote dans une municipalité régionale de comté (MRC) 2016-2017 : Approche déterminée	Résultats 2018-2019 : s.o. 2017-2018 : Planification d'un projet pilote entamée dans une municipalité régionale de comté (MRC) 2016-2017 : Approche déterminée

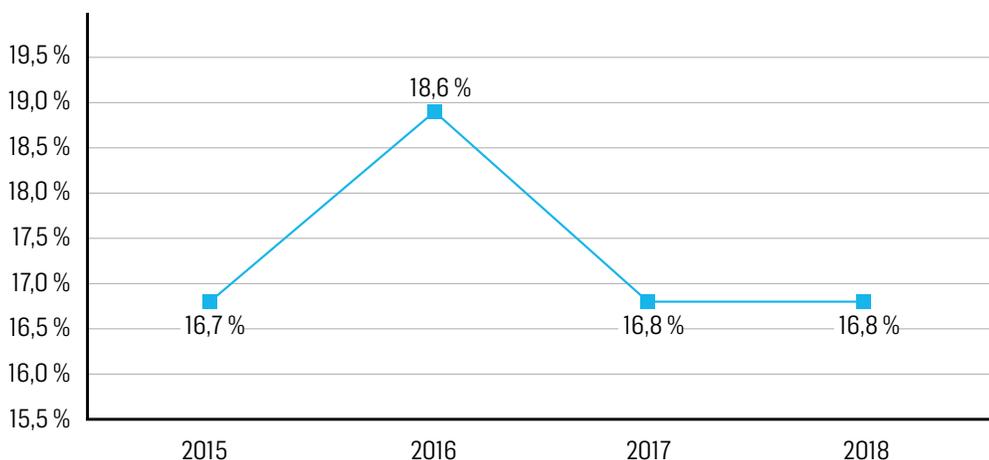
Afin d'améliorer l'accompagnement offert aux municipalités pour renforcer leur caractère accueillant et inclusif, le Ministère a mis en place le projet pilote *Axe collectivité accueillante et inclusive*.

Le projet pilote s'est terminé le 31 mai 2019. Le bilan des apprentissages sera disponible à l'automne 2019.

Indicateur 5.1.3	Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission ¹⁵ hors de la région métropolitaine de Montréal ¹⁶	
Cibles	2018 : 18 % 2016 : 17 %	Résultats 2018 : 16,8 % 2017 : 16,8 % 2016 : 18,6 %

En 2018, au moment de leur admission, 16,8 % des personnes immigrantes envisageaient de s'établir hors de la région métropolitaine de Montréal. Ce taux est comparable à celui observé en 2017 (16,8 %), mais inférieur à celui noté en 2016 (18,6 %). La non-atteinte de la cible s'explique par la baisse de la part de l'immigration économique dans les admissions au Québec au cours des dernières années. C'est dans les catégories d'immigration économique que le Québec bénéficie des plus importants leviers pour déterminer le profil des personnes qu'il sélectionne, notamment leur région de destination. Dans le but d'offrir un service de proximité en région, le Ministère a ouvert deux directions régionales.

PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI S'ÉTABLISSENT AU MOMENT DE LEUR ADMISSION HORS DE LA RMM, 2016 À 2018 (EN %)



14. « Plusieurs enjeux ont évolué de manière positive. On constate davantage, dans les rencontres des comités et tables, que la majorité des acteurs et plusieurs employeurs ont développé un discours assez humain de l'immigration. C'est-à-dire qu'on parle peu des personnes immigrantes comme s'il s'agissait uniquement d'une main-d'œuvre qui vient combler nos besoins en emploi et qui est uniquement utilitaire. Plusieurs mentionnent qu'il s'agit d'abord d'êtres humains qu'il faut accompagner, aider à s'intégrer, dont il faut favoriser l'épanouissement et l'inclusion dans la collectivité. Ce discours de la part des acteurs en Matanie est certainement plus présent et démontre une meilleure connaissance des enjeux entourant l'immigration en région. »

15. L'indicateur 5.1.3 mesure l'établissement déclaré des personnes immigrantes dès leur arrivée.

16. La région métropolitaine de Montréal « RMM » regroupe les régions administratives de Montréal et de Laval ainsi que l'agglomération de Longueuil. Tout lieu connu de destination au Québec, autre que la RMM est alors considéré comme étant « hors de la RMM ».

ORIENTATION 6

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

Objectif 6.1	Transformer l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	
Indicateur 6.1.1	Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	
Cibles	2018-2019 : s. o. 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée 2016-2017 : Approche déterminée	Résultats 2018-2019 : s. o. 2017-2018 : Réalisé 2016-2017 : Approche déterminée

Le bilan des apprentissages du projet pilote a été déposé en avril 2018 et des recommandations ont été formulées, notamment pour bonifier le développement du Parcours d'accompagnement personnalisé pour les personnes immigrantes.

OFFRE DE SERVICE GOUVERNEMENTALE

Francisation et intégration socioéconomique des personnes immigrantes

Depuis 2008-2009, le Ministère conclut des ententes avec trois autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, pour encadrer le transfert des budgets dédiés à la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation.

En 2018-2019, le Ministère a conclu des ententes de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ainsi que de la Santé et des Services sociaux. Le Ministère rend compte, pour chaque entente, de la répartition des fonds transférés, des services offerts et des clientèles jointes.

Les dépenses de chacun des ministères liées aux services couverts par l'entente sont présentées dans la section *Gestion des ressources financières* du rapport annuel de gestion. Les tableaux présentés ci-après rendent compte des services offerts par les ministères et du nombre de participantes et participants.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le tableau suivant présente les services offerts par les commissions scolaires de 2015-2016 à 2018-2019 : les services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration); les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.). Il présente aussi les services financés pour les formations d'appoint offertes aux niveaux secondaire et collégial et prescrites par les ordres professionnels.

Services financés	Entente 2016-2017 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2015-2016)		Entente 2017-2018 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2016-2017)		Entente 2018-2019 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2017-2018)	
	Services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration)	12 776 élèves (services d'accueil)	46,9 % femmes 53,1 % hommes	14 771 élèves (services d'accueil)	46,8 % femmes 53,2 % hommes	15 662 élèves (services d'accueil)
	4 866 élèves (soutien linguistique)	48,6 % femmes 51,4 % hommes	5 182 élèves (soutien linguistique)	48,4 % femmes 51,6 % hommes	8 968 élèves (soutien linguistique)	48,0 % femmes 52,0 % hommes
	52 641 élèves (activités d'intégration)	49,5 % femmes 50,5 % hommes	54 787 élèves (activités d'intégration)	48,9 % femmes 51,1 % hommes	59 530 élèves (activités d'intégration)	48,9 % femmes 51,1 % hommes
Services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.)	30 002 inscriptions	58,0 % femmes 42,0 % hommes	37 261 inscriptions	57,1 % femmes 42,9 % hommes	36 596 inscriptions	56,0 % femmes 44,0 % hommes
Formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels ¹⁷	250 inscriptions		153 inscriptions		140 inscriptions	
Formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels ¹⁸	603 inscriptions ¹⁹		690 inscriptions		556 inscriptions	

Source : Données préliminaires du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, août 2017.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tableau suivant présente les mesures et les services financés pour l'intégration des personnes immigrantes (orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi, expériences en milieu de travail, subventions salariales, supplément de retour au travail, etc.) ainsi que le nombre de participations et d'adultes distincts ayant bénéficié de ces mesures ou reçu ces services, de 2016-2017 à 2018-2019.

Mesures et services financés	Nombre de participations et nombre d'adultes distincts ²⁰		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
> Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé	29 263 participations 16 517 adultes	26 541 participations 14 879 adultes	23 103 participations 13 732 adultes
> Orientation professionnelle	distincts	distincts	distincts
> Formation (y compris la francisation)	(52,8 % femmes)	(54,1 % femmes)	(52,7 % femmes)
> Aide à la recherche active d'emploi	(47,2 % hommes)	(45,9 % hommes)	(47,3 % hommes)
> Préparation à l'emploi			
> Expériences en milieu de travail			
> Subventions salariales pour favoriser l'embauche			
> Supplément de retour au travail			
> Soutien au travail autonome			
> Information sur le marché du travail			
> Services de placement			

Source : Données préliminaires du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, fournies en date du 18 juin 2019, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

17. Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

18. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

19. Les effectifs scolaires considérés pour l'entente 2016-2017 correspondent aux données vérifiées de l'année scolaire 2014-2015 (rapport Socrate, mars 2016). Il ne s'agit pas de l'effectif réel 2015-2016.

20. Un adulte distinct, femme ou homme, peut participer à plus d'une mesure ou plus d'un service.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le tableau suivant présente les services financés pour la santé préventive, les services sociaux et l'aide financière aux personnes sollicitant l'asile et aux personnes en besoin de régularisation de statut d'immigration. Également, il expose les services offerts par les organismes communautaires à cette clientèle et aux personnes immigrantes pour les périodes de 2015-2016 à celle de 2018-2019.

Services financés	Clientèle		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Services de santé préventifs, soins de première ligne et services sociaux offerts aux demandeuses et demandeurs d'asile (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile)	5 145 personnes (services sociaux)	20 673 personnes (services sociaux)	20 994 personnes (services sociaux)
	1 062 personnes (soins infirmiers seulement)	4 100 personnes (soins infirmiers seulement)	5 326 personnes (soins infirmiers seulement)
Aide financière aux demandeuses et demandeurs d'asile pour l'hébergement et pour le soutien au budget familial des familles de trois enfants et plus, jusqu'à l'obtention du premier chèque d'aide de dernier recours	1 383 personnes 40 915 nuitées	20 388 personnes hébergées 382 619 nuitées	16 392 personnes hébergées 301 238 nuitées
	95 familles	253 familles (soutien au budget familial)	734 familles (soutien au budget familial)
Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes issues de la diversité ethnoculturelle offerts par des organismes communautaires à Montréal	29 organismes communautaires	37 organismes communautaires	37 organismes communautaires

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

ORIENTATION 7

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

Objectif 7.1	Accroître l'efficacité organisationnelle	
Indicateur 7.1.1	Mise en œuvre de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines	
Cibles	<p>2018-2019 : Plan d'action quinquennal réalisé à 60 %</p> <p>2017-2018 : Plan d'action quinquennal réalisé à 40 %</p> <p>2016-2017 : Plan d'action quinquennal réalisé à 20 %</p>	Résultats
		<p>2018-2019 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 60 %</p> <p>2017-2018 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 40 %</p> <p>2016-2017 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 20 %</p>

La cible 2018-2019 a été atteinte. Les réalisations suivantes sont à noter :

- la tenue d'un groupe de discussion sur l'élaboration d'un guide sur la gestion du rendement et des contributions;
- le dépôt d'un guide de l'employé sur le cycle annuel de la gestion du rendement des contributions au travail.

Indicateur 7.1.2	Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle	
Cibles	<p>2018-2019 : s. o.</p> <p>2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement</p> <p>2016-2017 : Pas de cible</p>	Résultats
		<p>2018-2019 : s. o.</p> <p>2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement</p> <p>2016-2017 : s. o.</p>

Dans une perspective de bonification des modes actuels d'aménagement du travail afin de maximiser l'utilisation de l'espace, d'intégrer les technologies de l'information répondant le mieux aux besoins du personnel et, par conséquent, d'optimiser la performance organisationnelle, le Ministère relocalise son siège social au sein d'un nouvel édifice en 2019. Ce projet a pour objectif de procurer un environnement de travail contemporain, convivial et stimulant qui permettra au Ministère de se distinguer en termes d'innovation au sein du gouvernement.

À cet effet, un sondage en ligne portant sur la contribution de l'environnement et de l'aménagement à la performance organisationnelle et à la qualité de vie au travail a été réalisé auprès du personnel en 2017-2018, avant le déménagement.

Un sondage auprès du personnel visé sera réalisé dans les mois suivant le déménagement du siège social, à la suite des adaptations qui auront pu être apportées et portant sur les nouveaux modes d'aménagement du travail.

ORIENTATION 8

RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

Objectif 8.1	Assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information en adoptant et en mettant en œuvre un cadre de gestion de la sécurité de l'information	
Indicateur 8.1.1	Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information	
Cibles	2018-2019 : Cadre de gestion de la sécurité de l'information implanté 2017-2018 : Pas de cible 2016-2017 : Cadre de gestion documentaire implanté	Résultats 2018-2019 : Cadres de gestion de la sécurité de l'information et de gestion documentaire en cours d'implantation 2017-2018 : s. o. 2016-2017 : Cadre de gestion documentaire non implanté

Sécurité de l'information

En 2018-2019, le Ministère a structuré sa gestion de la sécurité de l'information en élaborant un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information qui définit les mesures à mettre en place.

Des processus prioritaires de sécurité de l'information exigés par le Secrétariat du Conseil du trésor sont implantés tels que :

- Architectures de sécurité
- Gestion des incidents de sécurité
- Gestion des risques de sécurité
- Gestion des vulnérabilités
- Sensibilisation à la sécurité de l'information

Et d'autres sont en cours d'implantation :

- Gestion des identités et des accès

Une politique et un cadre de gestion de la sécurité de l'information sont en cours d'approbation. Par ailleurs, la gouvernance intégrée au cadre de gestion prévoit plusieurs autres mesures visant à renforcer la structure qu'il instaure. Elles sont implantées et documentées en continu.

Des outils opérationnels, tels un tableau de bord et des mécanismes de surveillance, sont en cours d'élaboration afin de supporter le cadre de gestion de sécurité de l'information.

Gestion documentaire

Sur le plan de la gestion documentaire, la gouvernance élaborée détermine et distribue les rôles et responsabilités nécessaires de même que les métriques à mettre en place pour s'assurer du bon fonctionnement de la solution de gestion documentaire. L'architecture documentaire a été révisée afin d'assurer l'organisation des structures de classement et la mise en place d'un modèle d'accès sécuritaire.

De plus, la mise en place de mécanismes d'encadrement vise à assurer la mise en œuvre optimale de la solution de gestion documentaire. Parmi ceux-ci, notons la politique et le processus de numérisation ainsi que le cadre de gestion documentaire qui inclut la procédure d'enregistrement institutionnel et les procédures de mise en suspens, de destruction, de gestion des courriels et d'impression en cas de litige.

ORIENTATION 9

RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

Objectif 9.1	Cordonner les actions des partenaires pour une plus grande performance	
Indicateur 9.1.1	Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger	
Cibles	2018-2019 : Bilan annuel 2017-2018 : Bilan annuel 2016-2017 : Pas de cible	Résultats 2018-2019 : Bilan annuel non réalisé 2017-2018 : Bilan annuel non réalisé 2016-2017 : s. o.

Le Ministère a contribué au plan d'action 2018-2019 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, sous l'égide de l'Office des professions du Québec. Ce plan d'action n'a pas formellement été adopté.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique, le Pôle de coordination et le Ministère ont convenu de regrouper sous un même chapeau toutes les initiatives visant l'amélioration des processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, en mettant l'accent sur le cas des candidats aux professions réglementées formés à l'étranger, pour éviter de dédoubler les actions. Le Ministère définira des moyens d'assurer, dans les années à venir, le suivi des actions ne relevant pas directement du mandat du Pôle de coordination.

Indicateur 9.1.2	Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>	
Cibles	2018-2019 : Bilan final publié en 2018 2017-2018 : Bilan annuel publié Finale : Bilan final publié en 2018	Résultats 2018-2019 : Bilan annuel publié 2017-2018 : Bilan annuel non publié 2016-2017 : Bilan annuel publié

La cible 2018-2019 a été atteinte. Le Plan d'action *La radicalisation au Québec* a été reconduit pour une année, jusqu'au 31 mars 2019, afin de permettre aux ministères et organismes d'achever la mise en œuvre de leurs engagements et de mieux apprécier les retombées des réalisations. Un bilan annuel en date du 31 mars 2018 a été publié le 25 mars 2019. Le bilan final sera publié en 2019-2020.

Indicateur 9.1.3	Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires	
Cibles	2018-2019 : Bilan annuel 2017-2018 : Bilan annuel	Résultats 2018-2019 : Bilan annuel non réalisé 2017-2018 : Bilan annuel non réalisé

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte, bien que les travaux soient bien avancés. Le comité interministériel mis en place pour l'élaboration de la *Stratégie d'action spécifique pour une offre de services adaptés pour les personnes réfugiées 2019-2024* s'est réuni à plusieurs reprises pour convenir d'actions qui constitueront la stratégie. Des pistes d'améliorations ont aussi été dégagées lors de la consultation d'organismes partenaires à l'automne 2018. Le Ministère a ainsi pu élaborer un projet de stratégie d'action spécifique qui vient favoriser la continuité des services offerts aux personnes réfugiées ainsi que leur complémentarité.

Objectif 9.2	Systématiser la mesure de la performance des interventions du Ministère et de ses partenaires	
Indicateur 9.2.1	Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs de performance	
Cibles	2018-2019 : 4 programmes ou services révisés 2017-2018 : 3 programmes ou services révisés 2016-2017 : 2 programmes ou services révisés	Résultats 2018-2019 : 4 programmes ou services révisés 2017-2018 : 3 programmes révisés 2016-2017 : 2 programmes révisés

Le Programme des entrepreneurs a fait l'objet d'un Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire et le Programme Réussir l'intégration, volet 1b, a été évalué. En outre, deux cadres d'évaluation ont été élaborés pour la Stratégie d'action 2016-2021 et pour les services de francisation à temps complet et à temps partiel offerts par le Ministère ainsi que pour la livraison de la phase 1 du Système de déclaration d'intérêt.

RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

La *Déclaration de services à la clientèle* (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle.

Les délais de traitement et de réponse sont calculés en jours ouvrables et débutent à la date de réception de la demande, à l'exception de ceux relatifs aux services de participation et d'inclusion (*séance Premières démarches d'installation* et *session Objectif Intégration*). Pour les engagements liés à ces services, le délai est calculé à partir du jour qui suit la réception de la demande. Ces délais n'incluent pas les délais postaux.

En 2018-2019, afin de l'harmoniser avec la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, le Ministère a entamé une mise à jour de la DSC, notamment par des modifications dans l'offre de services du Ministère, ainsi qu'au mode de calcul des délais. Ces travaux tiennent compte également des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant les délais pour commencer un cours au programme de francisation. La révision de la DSC sera faite en continu selon l'évolution des services offerts.

SERVICES GÉNÉRAUX

Service : Demande de renseignements généraux

Engagement – Téléphonie

- > Répondre à un appel téléphonique dans un délai de 3 minutes

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des appels traités	Taux de réponse dans le délai	Total des appels traités	Taux de réponse dans le délai	Total des appels traités	Taux de réponse dans le délai
Téléphonie 3 minutes	243 876	55 % (cible 80 %)	220 547	68 % (cible 80 %)	257 870	76 % (cible 80 %)

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte. Le taux de réponse dans un délai de 3 minutes a connu une nette amélioration par rapport à l'année précédente (76 % comparativement à 68 %). Depuis le 31 décembre 2018, les résultats trimestriels démontrent l'atteinte de la cible de 80 % (89 % au 31 décembre 2018 et 81 % au 31 mars 2019). Il y a eu une augmentation du volume d'appels traités de 16,9 % (37 323) pour l'année 2018-2019. L'amélioration du taux de réponse dans les délais s'est faite dans le contexte d'une augmentation du volume d'appels traités de 16,9 % pour l'année 2018-2019, et ce, grâce à une meilleure planification de l'effectif par l'ajout de 12 préposés aux renseignements, en ajustant le ratio des préposés affectés au traitement du courrier et en procédant aux embauches lors de départs.

NOMBRE DE RÉPONSES FOURNIES PAR LE SYSTÈME AUTOMATISÉ

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Réponses	62 491	45 939	43 617

Le nombre de réponses fournies par le système automatisé a connu une diminution de 5,1 % en 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'accessibilité²¹ s'est amélioré, passant de 95,8 % en 2017-2018 à 97 % en 2018-2019. La stabilité de l'accès a été maintenue par des mesures permettant de mieux planifier, notamment en ajoutant 12 personnes à l'effectif, en ajustant le ratio des préposés affectés au traitement du courrier et en procédant aux embauches rapidement lors de départs ou encore en nommant des intérimaires.

Engagement – Courriel

- > Répondre à un courriel dans un délai de 2 jours ouvrables

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des demandes traitées	Taux de réponse dans le délai	Total des demandes traitées	Taux de réponse dans le délai	Total des demandes traitées	Taux de réponse dans le délai
Courriel 2 jours	22 602	82 % (cible 80 %)	22 292	73 % (cible 80 %)	48 013	80 % (cible 80 %)

La cible 2018-2019 a été atteinte. Depuis le mois de septembre 2018, une équipe dédiée aux courriels permet un traitement plus efficace, tant en termes de délais que de qualité et ce, malgré le fait que le nombre de courriels a plus que doublé.

Service : Requêtes adressées au Commissaire aux plaintes

Engagement

- > Traiter toute requête adressée au Commissaire aux plaintes dans les 10 jours de sa réception.

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des requêtes traitées ²²	Taux de réponse dans le délai	Total des requêtes traitées ²³	Taux de réponse dans le délai	Total des requêtes traitées	Taux de réponse dans le délai
Traitement d'une requête dans les 10 jours	1 598	87,4 % (cible 90 %)	1 395	90,3 % (cible 90 %)	1 733	88,2 % (cible 90 %)

Pour la cible 2018-2019 de l'engagement relatif au traitement d'une requête, le résultat se situe à 1,8 % en dessous de la cible de 90 %, en raison principalement de l'augmentation de 24,2 % du nombre de requêtes reçues, soit 1 733 requêtes en 2018-2019, comparativement à 1 395 en 2017-2018.

Plaintes jugées recevables et ayant été traitées et plaintes fondées en 2018-2019

Une plainte est recevable lorsqu'elle peut être prise en charge par la Commissaire aux plaintes. Une plainte n'est pas recevable si elle concerne :

- une contestation de décision pour laquelle les lois et règlements ou le Ministère prévoient déjà des mécanismes de révision ou d'appel;
- un grief ou un commentaire concernant d'autres ministères et organismes;
- une demande d'accès à l'information;
- une insatisfaction exprimée par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions ou par une personne en processus de recrutement;
- une dénonciation.

21. Le taux d'accessibilité représente la proportion d'appels ayant accédé à une file d'attente par rapport à l'ensemble des appels visant à joindre le Centre de contacts clientèle.

22. Données mises à jour.

23. Données mises à jour.

Une plainte est fondée lorsque son examen démontre une erreur ou un manquement dans la prestation de services au regard des engagements contenus dans la *Déclaration de services à la clientèle*, ainsi qu'au regard des lois, règlements et procédures en vigueur ou encore lorsqu'un préjudice a été causé au client.

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DES PLAINTES JUGÉES RECEVABLES ET AYANT ÉTÉ TRAITÉES, 2016-2017 À 2018-2019

	2016-2017	2017-2018 ²⁴	2018-2019
Nombre de plaintes	699	711	824
Délai moyen (en jours)	9,40	6,70	6,69

Parmi les plaintes jugées recevables et ayant été traitées en 2018-2019, la proportion de plaintes fondées représente 18,1 %. Il s'agit d'un résultat équivalent à celui de 2017-2018 (18,6 %), ce qui s'explique principalement par le fait que le délai de traitement constitue le motif principal des plaintes et que la *Déclaration de services à la clientèle* ne contient pas d'engagements à cet égard pour la plupart des programmes d'immigration.

En 2018-2019, les quatre principaux motifs de plaintes fondées sont la qualité du traitement (30,9 %), le délai de traitement (20,8 %), l'erreur administrative (10,7 %) et la relation du personnel du Ministère avec sa clientèle (10,7 %). Pour les plaintes portant sur la qualité du traitement qui ont été jugées fondées, les correctifs nécessaires ont été apportés par les unités administratives en cause.

Le délai de traitement et de réponse a constitué la première source d'insatisfaction parmi les plaintes jugées recevables et ayant été traitées, que la plainte soit jugée fondée ou non, confirmant la tendance de l'année précédente. Les plaintes pour ce motif concernent essentiellement les candidates et candidats ayant présenté une demande au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), dont le traitement n'a pas été finalisé. L'insatisfaction ne portait pas seulement sur les délais eux-mêmes, mais sur la façon dont ceux-ci sont communiqués, justifiés et perçus par la clientèle.

En 2018-2019, la Commissaire aux plaintes a reçu 46 plaintes concernant la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. L'insatisfaction manifestée par les candidates et candidats provenait principalement de la disposition qui met fin à toute demande présentée au ministre dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 2 août 2018 si, au moment de son adoption, il n'a pas pris de décision de sélection, de refus ou de rejet concernant cette demande.

MOTIFS D'INSATISFACTION LIÉS AUX PLAINTES JUGÉES RECEVABLES ET AYANT ÉTÉ TRAITÉES, QUE LA PLAINTÉ SOIT JUGÉE FONDÉE OU NON

Motif	2016-2017 ²⁵		2017-2018 ²⁵		2018-2019	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Délai de traitement et de réponse	307	43,9 %	343	48,2 %	439	53,3 %
Erreur administrative	27	3,9 %	34	4,8 %	19	2,3 %
Qualité du traitement	126	18,0 %	146	20,5 %	143	17,4 %
Décision sans recours	22	3,1 %	21	3,0 %	22	2,7 %
Relation personnel/clientèle	40	5,7 %	23	3,2 %	36	4,4 %
Mon projet Québec	63	9,0 %	43	6,0 %	35	4,2 %
Autres motifs	114	16,3 %	101	14,3 %	130	15,7 %
TOTAL	699	100 %	711	100 %	824	100 %

24. Données mises à jour.

25. Comprend les requêtes en lien avec le projet de loi 9, avec les décisions de rejet pour documents manquants ou non conformes, avec la qualité de l'information transmise à la clientèle, etc.

IMMIGRATION

Service : Demande de sélection du Québec dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection du Québec dans le cadre du PEQ dans les 20 jours suivant la réception de la demande

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai
Décision sur une demande dans les 20 jours	7 220	82,5 % (cible 95 %)	6 593	88,9 % (cible 95 %)	8 604	62,7 % (cible 95 %)

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte compte tenu de l'augmentation de 30,5 % des demandes présentées au PEQ par rapport à la même période l'année dernière. Cette augmentation s'explique par la hausse des demandes admissibles d'étudiants étrangers diplômés du Québec et par le fait que l'admissibilité au PEQ a été élargie aux conjoints des travailleurs étrangers temporaires et aux niveaux d'emploi C et D de la Classification nationale des professions.

Le délai moyen pondéré pour rendre une décision à la suite d'une demande de CSQ dans le cadre du PEQ a été de 27,9 jours en 2018-2019.

Service : Demande de séjour temporaire au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)

Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études dans les 20 jours suivant la réception de la demande

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai
Décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études dans les 20 jours	48 338	76,6 % (cible 95 %)	60 366	57,3 % (cible 95 %)	86 057	55,6 % (cible 95 %)

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte. Le résultat s'explique par l'augmentation du nombre de demandes de CAQ présentées dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PÉE). Le total des décisions rendues a augmenté de plus de 42 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'un nouveau sommet.

Le délai moyen pondéré pour rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour fins d'études a été de 20,5 jours en 2018-2019.

Service : Demande d'engagement de parrainage familial

Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement de parrainage familial dans les 25 jours suivant la réception de la demande

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai	Total des décisions rendues	Taux de réponse dans le délai
Décision sur une demande dans les 25 jours	12 661	39,0 % (cible 95 %)	9 247	90,3 % (cible 95 %)	10 736	82,9 % (cible 95 %)

La cible 2018-2019 n'a pas été atteinte compte tenu de l'augmentation de 16,1 % du nombre de demandes. Les effets sur les délais de traitement du flux exceptionnel observé en 2016-2017 continuent de se faire ressentir. Ce flux exceptionnel est dû à la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en juin 2016, de procéder au traitement accéléré des demandes de parrainage visant des époux et des conjoints de fait, ce qui a généré une augmentation des demandes d'engagement de parrainage familial présentées au Ministère, laquelle s'est répercutée sur les délais de traitement.

Le délai moyen pondéré pour rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement de parrainage familial a été de 24,6 jours en 2018-2019.

Service : Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

Engagement

- > Envoyer une lettre confirmant l'ouverture du dossier dans les 15 jours suivant la réception d'une demande d'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* et invitant la personne à consulter le site Internet du Ministère pour connaître le délai de traitement

RÉSULTATS

Engagement et délai	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des lettres de confirmation envoyées	Taux d'envoi dans le délai	Total des lettres de confirmation envoyées	Taux d'envoi dans le délai	Total des lettres de confirmation envoyées	Taux d'envoi dans le délai
Envoi d'une lettre de confirmation d'ouverture du dossier dans les 15 jours	11 829	98,8 % (cible 85 %)	11 404	98,9 % (cible 85 %)	13 667	94,6 % (cible 85 %)

La cible 2018-2019 a été dépassée. Au 31 mars 2019, 13 667 lettres de confirmation avaient été envoyées. Le délai prescrit avait été respecté dans 94,5 % des cas.

Le délai moyen pondéré pour envoyer une lettre confirmant l'ouverture du dossier a été de 7,9 jours en 2017-2018 et de 12,5 jours en 2018-2019.

PARTICIPATION ET INCLUSION

Service : Séance de groupe *Premières démarches d'installation*

Engagement

- > Offrir un rendez-vous dans les 5 jours à compter de la date de réception de la demande

RÉSULTATS

Engagement et délai ²⁶	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai
Rendez-vous offerts dans les 5 jours	4 506	85,6 % (cible 85 %)	3 135	99,2 % (cible 85 %)	3 788	99,9 % (cible 85 %)

La cible 2018-2019 de cet engagement a été dépassée. Le délai moyen pondéré pour offrir un rendez-vous pour la séance *Premières démarches d'installation* a été de 1,2 jour en 2018-2019.

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 2 238 personnes distinctes ont participé à la séance *Premières démarches d'installation*, dont 1 101 femmes.

Service : Session *Objectif Intégration*

Engagement

- > Offrir un rendez-vous dans les 15 jours à compter de la date de réception de la demande

RÉSULTATS

Engagement et délai ²⁶	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai	Total des rendez-vous offerts	Taux de réponse dans le délai
Rendez-vous offerts dans les 15 jours	6 310	98,4 % (cible 85 %)	5 347	99,9 % (cible 85 %)	5 570	100 % (cible 85 %)

La cible 2018-2019 de cet engagement a été dépassée.

Le contenu d'*Objectif Intégration*, en plus d'être offert dans le cadre des sessions données dans les organismes communautaires, est intégré dans les cours de français à temps complet en milieu institutionnel. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 2 870 personnes distinctes ont participé à la session dans un organisme communautaire et 2 258 personnes distinctes ont reçu cette information dans le cadre des cours de français. Au total, 5 103 personnes distinctes²⁷ ont reçu cette information.

Par ailleurs, en plus d'activités collectives portant sur les *Premières démarches d'installation* et *Objectif intégration*, le Ministère offre des rencontres individuelles. En 2018-2019, 41 254 personnes distinctes ont bénéficié d'une première rencontre individuelle pour obtenir des services d'installation et d'intégration.

Le délai moyen pondéré pour offrir un rendez-vous pour la session *Objectif intégration* a été de 3,2 jours en 2018-2019.

26. La méthodologie de calcul utilisée mesure l'écart entre la date de prise de rendez-vous et la date à laquelle le Ministère peut offrir le service. Cette façon de faire permet de retirer du calcul les rendez-vous non acceptés par la clientèle en raison de sa non-disponibilité et ceux qui ont été reportés à sa demande. Depuis 2015-2016, le correctif apporté à la méthodologie de calcul permet d'appliquer cette façon de faire pour tous les rendez-vous.

27. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à la session *Objectif Intégration* dans un organisme à but non lucratif ou ont reçu l'information dans le cadre d'un cours de français.

Service : Cours de français à temps complet

Il est à noter qu'à partir de 2018-2019, en vue de simplifier la compréhension pour la clientèle et de donner suite à une recommandation du Vérificateur général du Québec²⁸, les deux engagements de départ ont été remplacés par un seul, qui mesure le délai entre la réception d'une demande complète d'admission à un cours de français à temps complet et le début du cours.

Engagement

- > Faire en sorte que les personnes, qui effectuent une demande d'admission à un cours de français à temps complet pour la première fois, commencent leur cours au plus tard 50 jours à compter de la date de confirmation de leur admissibilité

RÉSULTATS

Engagement et délai ²⁹	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Total des personnes ayant commencé leur cours	Taux de réponse dans le délai	Total des personnes ayant commencé leur cours	Taux de réponse dans le délai	Total des personnes ayant commencé leur cours	Taux de réponse dans le délai ³⁰
Nouvelles et nouveaux élèves commençant leur cours dans les 50 jours ³⁰	7 294	94,6 % (cible 85 %)	7 169	96,6 % (cible 85 %)	7 501	77,59% (cible 80 %)
Nombre moyen de jours		35 jours		31 jours		36 jours

La cible 2018-2019 de cet engagement n'a pas été atteinte. La période d'arrêt des cours de français à temps complet de 6 semaines au cours de l'été 2018 et la révision des délais de la déclaration de services, qui sont passés de 65 à 50 jours en août 2018, ont eu un effet à la baisse sur les résultats. L'ajout d'un deuxième calendrier de formation devrait permettre d'améliorer la performance pour atteindre la cible.

MESURE DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Dans sa *Déclaration de services à la clientèle*, le Ministère s'engage à offrir des services en amélioration continue. Pour ce faire, il mène périodiquement des sondages afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de ses services.

En 2018-2019, six services ont été évalués par des questionnaires en ligne, constituant le troisième exercice prévu dans le *Plan de mesure de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services du Ministère 2016-2021*.

Les résultats de satisfaction globale pour les services évalués sont présentés dans le tableau ci-après :

Services évalués	Satisfaction globale
Services d'intégration	
> Séance <i>Premières démarches d'installation</i>	98,7 %
> Service d'intégration en ligne	97,5 %
> Séance <i>Objectif intégration</i>	96,9 %
Programme de l'expérience québécoise	92,2 %
Service de renseignements généraux par courriel	73,6 %
Service des plaintes	62,2 %

28. Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2017-2018.

29. Le délai est calculé entre la date de l'avis d'admissibilité et la date de début du premier cours à temps complet.

30. Engagement révisé en août 2018; le délai est passé de 65 à 50 jours



UTILISATION DES RESSOURCES

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

EFFECTIF EN POSTE³¹ AU 31 MARS 2018

Secteur	Régulier	Occasionnel	Total
Haute direction	48	5	53
Immigration et prospection	225	122	347
Francisation, diversité et inclusion	302	510	812
Performance, développement et soutien à la transformation	112	16	128
Soutien à l'organisation	159	73	232
TOTAL	846	726	1572

Source : SAGIR EI.

Au 31 mars 2019, 846 personnes occupaient un poste régulier, comparativement à 761 personnes au 31 mars 2018. Le Ministère comptait 726 personnes à statut occasionnel, dont 488 enseignantes et enseignants, 104 étudiantes et étudiants et 4 stagiaires, comparativement à 668 personnes à statut occasionnel, dont 490 enseignantes et enseignants, 70 étudiantes et étudiants et 9 stagiaires au 31 mars 2018.

L'effectif du Ministère est passé de 1 429 personnes à 1 572 entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019, soit une augmentation de 10 %. La hausse du nombre de personnes à statut régulier est attribuable en partie à des nominations dans le secteur de la francisation, de la diversité et de l'inclusion, soit de 56 personnes.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL³²

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES (Y COMPRIS LES SALAIRES) DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2017 ³³	2018
Administration/Finance	423 864 \$	236 879 \$
Compétences linguistiques	489 \$	0 \$
Formation des enseignantes et enseignants	146 690 \$	166 879 \$
Informatique et bureautique	55 818 \$	153 801 \$
Programme/Service de mission	16 875 \$	243 033 \$
Projets ministériels	7 807 \$	8 508 \$
Service à la clientèle	26 510 \$	6 927 \$
Soutien aux études	32 470 \$	25 955 \$
Dépenses totales	710 523 \$	841 982 \$

Source : Logiciel de suivi des activités de développement (SADE).

31. Le personnel régulier inclut les titulaires d'emplois supérieurs; le personnel occasionnel inclut le personnel étudiant et les stagiaires.

32. La reddition de comptes s'effectue par année civile dans la section Formation et perfectionnement du personnel.

33. Cette répartition par champ d'activité inclut les dépenses de formation des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

La dépense totale en formation et perfectionnement du personnel a globalement augmenté de 18,5 % de 2017 à 2018.

La hausse des dépenses dans le champ d'activité « Informatique et bureautique » s'explique par l'importance des coûts attribuables aux formations sur Vodeclis³⁴ et sur Outlook³⁵.

Quant à la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Programme/Service de mission », elle s'explique par les formations suivies par le personnel du Ministère relativement à la réforme réglementaire, au Règlement sur l'immigration au Québec ainsi qu'aux étudiants étrangers.

DÉPENSES EN FORMATION PAR PERSONNE³⁶

Répartition des dépenses en formation	2017	2018
Proportion de la masse salariale	1,03 %	1,09 %
Jours de formation par personne	1,86	2,61
Dépense moyenne par personne	646,69 \$	713,88 \$

Source : SADE.

JOURS DE FORMATION SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOIS³⁷

Catégorie d'emplois	2017	2018
Cadres	121,0	197,4
Professionnels ³⁸	1 099,5	1 523,6
Fonctionnaires	466,5	818,1

Source : SADE.

SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

En 2018-2019, le Ministère a réalisé des activités prévues au Plan d'action 2017-2020 découlant de la Politique ministérielle en matière de santé et de sécurité des personnes au travail.

Ainsi, une section du site intranet portant sur l'ergonomie a notamment été créée pour outiller les employées et employés et renforcer l'approche préventive en santé et sécurité au travail.

Une sous-section portant sur la conciliation travail-famille a été ajoutée à la section « Conditions de travail » de l'intranet dans le but de promouvoir les mesures internes favorisant l'équilibre travail-vie personnelle.

Afin de sensibiliser les employés à l'importance d'adopter et de maintenir de saines habitudes de vie, le Ministère a pris part au « Défi Entreprises » de Montréal. Le Ministère a également conclu des ententes avec des centres de conditionnement physique afin de permettre aux employées et employés de profiter de rabais avantageux. De plus, une campagne de promotion du « Défi J'arrête, j'y gagne » a eu lieu.

Par ailleurs, la campagne annuelle pour contrer l'influenza a permis à 113 employés d'être vaccinés.

Finalement, le personnel régulier et occasionnel du Ministère a toujours accès au Programme d'aide aux employés (PAE). Ce programme a pour but d'aider les personnes aux prises avec des problèmes personnels ou professionnels susceptibles de compromettre leur santé psychologique et, par le fait même, d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Pour offrir ce service, le Ministère fait appel à une firme spécialisée. Un article dans l'intranet du Ministère a été publié afin de rappeler l'existence de ce programme aux employées et employés du Ministère et des affiches ont été installées dans plusieurs places d'affaires.

34. Vodeclis est une solution d'autoformation en ligne permettant d'acquérir des connaissances en bureautique.

35. Outlook est un service de messagerie Web. Le Ministère a remplacé son système de messagerie GroupWise par un logiciel s'intégrant aux services infonuagiques.

36. Les dépenses totales pour la formation incluent les dépenses des étudiantes et étudiants et des stagiaires. La méthode de calcul a été révisée pour 2016 : le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employées et employés en équivalent temps complet. Ce total représente les heures travaillées de tous les membres du personnel du Ministère, y compris les cadres et les administratrices et administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiantes et étudiants, conformément aux recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor.

37. Les données excluent les jours de formation des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

38. Les données incluent les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et les enseignantes et enseignants.

Départs à la retraite

Le tableau suivant indique le nombre de départs à la retraite survenus au cours des trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre d'employées et employés réguliers au 1 ^{er} avril	715	681	763	849
Nombre de retraites	55	41	37	(prévision) 53
Pourcentage de départs	7,7 %	6,0 %	4,8 %	(prévision) 6,2 %

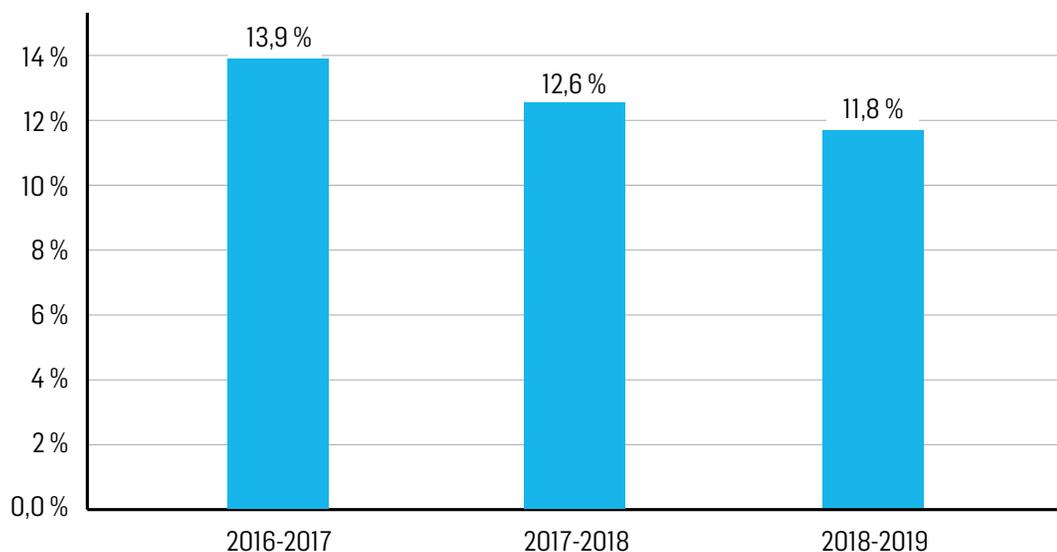
Sources : SAGIR, SAGIR EI.

En matière de reconnaissance au travail, le Ministère a souligné les 25 années de carrière au sein de la fonction publique de 16 personnes et le départ à la retraite des personnes concernées.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers qui ont volontairement quitté l'organisation (démissions et retraites), en plus des mouvements de sortie de type mutation et promotion avec concours durant l'année financière, et le nombre moyen d'employées et d'employés réguliers au cours de cette même période.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU MINISTÈRE, 2016-2017 À 2018-2019



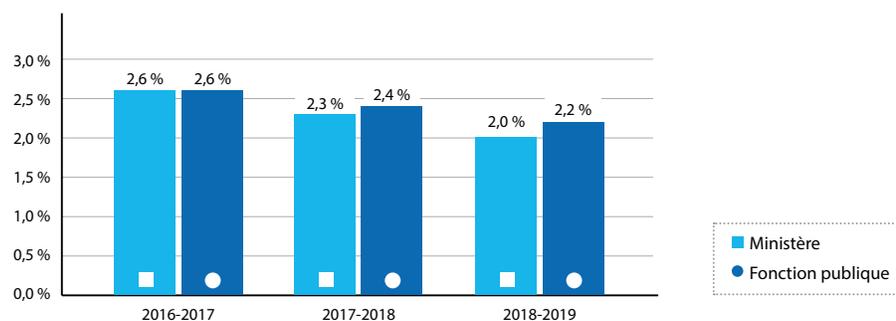
Sources : SAGIR, Média, Module Mobil, SDE.

Le taux de départ volontaire a diminué de 0,8 point de pourcentage pour l'exercice 2018-2019. Cette baisse est attribuable à une diminution du nombre et du taux de départ à la retraite, malgré une hausse du nombre et du taux de mutation.

Taux d'absence pour maladie

Le taux d'absence pour maladie correspond au nombre d'années-personnes en absence pour maladie, soit toute absence entièrement rémunérée pour ce motif, par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi régulier et occasionnel pendant la période visée.

TAUX D'ABSENCE POUR MALADIE, DE 2016-2017 À 2018-2019



Sources : Média, module Absen.

Le taux d'absence pour maladie du Ministère est plus faible que celui de la fonction publique en 2018-2019. La baisse du taux d'absence pour maladie du Ministère par rapport à 2017-2018 est attribuable à une baisse des absences pour cette raison chez le personnel professionnel, enseignant et fonctionnaire.

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État est entrée en vigueur en décembre 2014. En conformité avec cette loi, le Ministère fait état du dénombrement de son effectif.

Le Ministère a dépassé de 1,8 % le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor pour l'exercice 2018-2019. Ce dépassement est en partie lié aux efforts consacrés au déploiement du Ministère dans les régions, et ce, afin d'assurer le soutien des partenaires locaux en matière d'attraction et d'intégration des personnes immigrantes. Le Ministère a demandé et obtenu du Conseil du trésor un rehaussement de son niveau d'effectif, ce qui permettra de poursuivre le déploiement régional annoncé dans le discours sur le budget 2019-2020 qui lui octroie des sommes additionnelles.

NIVEAU D'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES³⁹ ET RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2019

Catégorie ⁴⁰	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ⁴¹	Effectif en poste ⁴² au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement ⁴³	98 420	-	98 420	53,89	57
Personnel professionnel	610 533	9 937	620 469	339,74	428
Personnel enseignant	835 111	-	835 111	457,27	607 ⁴⁴
Personnel de bureau, technicien et assimilé	652 820	4 949	657 770	360,17	372
TOTAL en heures	2 196 884	14 886	2 211 770	-	-
TOTAL en ETC transposés⁴⁵	1 202,92	8,15	-	1 211,07	-
TOTAL de l'effectif en poste	-	-	-	-	1 464

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, SAGIR EI.

39. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiantes et étudiants. Les heures sont arrondies à l'entier le plus proche.

40. Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés en tant qu'entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

41. Le total des équivalents temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 1826,3 heures par année par personne.

42. L'effectif en poste exclut le personnel étudiant et les stagiaires.

43. Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

44. Pour la catégorie du personnel enseignant, l'effectif en poste au 31 mars 2019 inclut des enseignantes et enseignants en lien d'emploi travaillant seulement sur appel.

45. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2016-2021* et du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* a motivé, en 2018-2019, les choix budgétaires prioritaires du Ministère.

DÉPENSES⁴⁶ DU MINISTÈRE EN 2018-2019

Orientations stratégiques ⁴⁷	Dépenses totales	Fonctionnement	Rémunération	Transfert
Orientation 1 Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes	5 333 771 \$	1 311 991 \$	4 021 780 \$	s.o.
Orientation 2 Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec	25 167 994 \$	6 092 230 \$	18 343 264 \$	732 500 \$
Orientation 3 Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes	93 441 492 \$	21 722 903 \$	37 536 967 \$	34 181 622 \$
Orientation 4 Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif	4 418 995 \$	1 259 478 \$	3 159 517 \$	s.o.
Orientation 5 Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes	13 665 966 \$	1 198 415 \$	3 410 597 \$	9 056 954 \$
Orientation 6 Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours > <i>Francisation</i> > <i>Intégration Autre</i> > <i>Provision</i> ⁴⁸	28 792 807 \$	1 479 243 \$	6 376 256 \$	20 937 308 \$
Orientation 7 Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle	15 340 107 \$	8 641 156 \$	6 698 951 \$	s.o.
Orientation 8 Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire	18 543 136 \$	12 113 577 \$	6 429 559 \$	s.o.
Orientation 9 Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité	3 281 490 \$	707 769 \$	1 736 966 \$	836 755 \$
TOTAL	207 985 758 \$	54 526 762 \$	87 713 857 \$	65 745 139 \$

Source : SAGIR.

46. La répartition des dépenses est présentée par orientation stratégique selon la structure du Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 (PAGD) du Ministère extrait du Volume III Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

47. Les activités envisagées liées aux orientations stratégiques en 2018-2019 sont détaillées dans le PAGD 2018-2019.

48. Les crédits provisionnés étant transférés aux ministères concernés, les dépenses afférentes sont donc comptabilisées par ces ministères. Voir le tableau à la [page 53](#).

DÉPENSES DU MINISTÈRE EN 2017-2018 ET EN 2018-2019

	2017-2018	2018-2019	Variation
Dépenses	220 480 900 \$	207 985 800 \$	(12 495 100 \$) -5,7 %

Source : SAGIR.

Les dépenses du Ministère ont diminué de 12,5 M\$ (5,7 %) en 2018-2019 comparativement à 2017-2018, principalement en raison de la non-récurrence de certaines subventions signées vers la fin de 2017-2018 pour lesquelles des crédits additionnels ont été spécifiquement reçus en cours d'année.

Crédit au net

Le crédit au net est un mode de gestion budgétaire qui permet de transformer en crédits une portion des revenus générés par une activité. Le Ministère utilise ce mécanisme pour couvrir en partie les dépenses relatives aux activités de traitement des demandes d'immigration.

CRÉDITS AU NET DU MINISTÈRE, 2017-2018 ET 2018-2019

	2017-2018	2018-2019	Variation
Revenus	53 577 489 \$	48 851 377 \$	(4 726 112 \$) -8,8 %
Revenus transformés ⁴⁹	45 941 918 \$	44 302 794 \$	(1 639 124 \$) -3,6 %

Source : SAGIR.

Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des demandes d'immigration permanente et temporaire. Les revenus de tarification pour 2018-2019 sont inférieurs à ceux de 2017-2018.

UTILISATION DES FONDS GOUVERNEMENTAUX ALLOUÉS À L'INTÉGRATION ET À LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Conformément à la volonté gouvernementale d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le Ministère a conclu des ententes de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ainsi que de la Santé et des Services sociaux. Les crédits provisionnés (165,7 M\$) étant transférés aux ministères concernés, les dépenses afférentes sont donc comptabilisées par ces trois ministères.

Les pages 60 à 63 présentent une description des services fournis par chacun des ministères concernés ainsi que le nombre de personnes jointes par ces services.

En 2018-2019, le Ministère a consacré 164,2 M\$ aux activités d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

DÉPENSES D'AUTRES MINISTÈRES AUX FINS DE L'INTÉGRATION ET DE LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES, 2016-2017 À 2018-2019

Ministère	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Éducation et Enseignement supérieur	143 477 714 \$	159 086 450 \$	187 247 084 \$
Travail, Emploi et Solidarité sociale	95 901 800 \$	81 742 800 \$	70 550 200 \$
Santé et Services sociaux	12 833 177 \$	44 071 676 \$	38 556 378 \$
TOTAL	252 212 691 \$	284 900 926 \$	296 353 662 \$

Source : Rapports sur l'utilisation des crédits transférés transmis par chaque ministère.

49. Il s'agit du montant de crédits supplémentaires obtenus par le Ministère par la conversion en crédits au net des revenus (droits perçus) encaissés pour le traitement des demandes d'immigration.

Par ailleurs, en 2018-2019, le Secrétariat du Conseil du trésor a dépensé 5,2 M\$ pour les contributions patronales aux régimes de retraite du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale en lien avec les services d'accueil, de francisation et d'intégration offerts par ces deux ministères.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Contrats de services

En conformité avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, le Ministère fait état des renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

CONTRATS DE SERVICES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS EN 2017-2018 ET EN 2018-2019

Contrats de services	2017-2018		2018-2019	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Avec une personne physique ⁵⁰	0	0 \$	2	90 000 \$
Avec un contractant autre qu'une personne physique ⁵¹	50	5 219 027 \$	76	75 992 679 \$
TOTAL	50	5 219 027 \$	78	76 082 679 \$

Source : Rapport SEAO — Liste des contrats conclus par organisme public du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

La valeur des contrats de services a augmenté en 2018-2019 à la suite de l'adjudication par appel d'offres publics de trois contrats en technologie de l'information d'une valeur de 64 906 651,08 \$. Ces contrats consistent en des :

- Travaux de développement et d'évolution de systèmes d'information
 - > Volet I : travaux de développement et d'évolution des systèmes d'information;
 - > Volet II : travaux de développement et d'évolution des systèmes Oracle;
- Travaux d'architecture et de soutien à la gouvernance des technologies de l'information.

50. Personne physique qui exploite ou non une entreprise individuelle.

51. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS (POSITIFS OU NÉGATIFS) ENTRE LE TOTAL DES COÛTS PLANIFIÉS ET LE TOTAL DES COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2018-2019

En conformité avec les orientations et les objectifs du *Plan stratégique 2016-2021*, le Ministère a poursuivi, en 2018-2019, son projet de transformation des services en technologies de l'information et la modernisation des systèmes d'information afin d'améliorer la qualité des services à la clientèle.

Des projets sont inscrits à la *Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019* et à la *Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles 2019-2022* du Ministère. Deux catégories de projets ayant recours aux technologies de l'information y sont inscrites : les projets d'affaires reliés aux systèmes de mission et les projets de transformation des services technologiques.

Les deux principaux projets d'affaires sont le *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt* et le *Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet*.

Le 2 août 2018, la Loi sur l'immigration au Québec ainsi que le Règlement sur l'immigration au Québec sont entrés en vigueur. Le 18 septembre 2018, le Ministère a mis en ligne ARRIMA, le nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Ce système permet d'inviter les personnes qui répondent le mieux aux besoins de main-d'œuvre du Québec et de réduire de façon importante les délais de traitement des demandes d'immigration dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Par ailleurs, pour réaliser la transformation des services technologiques, le Ministère doit mener à bien plusieurs projets, dont une partie a été réalisée au cours de l'exercice 2018-2019. D'autres projets sont en voie de réalisation ou sont planifiés pour les prochaines années.

Les projets technologiques incluent le projet de Gestion documentaire (GED) et celui de la Transformation des services des technologies de l'information (TI). Le projet GED contribue à permettre au Ministère de prendre le virage vers l'ère numérique. Quant au projet de Transformation des services TI, il vise à moderniser les infrastructures technologiques du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour mieux soutenir les services offerts à la clientèle externe et offrir un environnement de travail adéquat au personnel interne.

Le tableau suivant présente les coûts prévus en ressources informationnelles pour l'exercice 2018-2019, autorisés par le Conseil du trésor dans le cadre de la PARI 2018-2019 (28,3 M\$) et les coûts réels (25,2 M\$). L'écart entre les coûts prévus et les coûts réels s'explique principalement par un coût de réalisation des projets moins élevé que prévu.

Les coûts capitalisables réels sont moindres que ceux prévus en raison de l'application des nouvelles règles du ministère des Finances en matière de capitalisation. La capitalisation d'un nouveau projet en ressources informationnelles peut seulement commencer une fois l'autorisation du Conseil du trésor obtenue.

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2018-2019

Catégorie de coûts	Investissements		Dépenses		Total	
	Coûts capitalisables prévus (000 \$)	Coûts capitalisables réels (000 \$)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$)	Coûts non capitalisables réels (000 \$)	Coûts prévus	Coûts réels
Activités d'encadrement ⁵²	-	-	1 750,0 \$	1 481,3 \$	1 750,0 \$	1 481,3 \$
Activités de continuité ⁵³	960,1 \$	653,1 \$	12 128,7 \$	13 976,0 \$	13 088,8 \$	14 629,1 \$
Projets ayant recours aux technologies de l'information	12 774,9 \$	7 600,0 \$	731,7 \$	1 485,9 \$	13 506,6 \$	9 085,9 \$
TOTAL	13 735 \$	8 253,1 \$	14 610,4 \$	16 943,2 \$	28 345,4 \$	25 196,3 \$

APPORT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES À LA PRESTATION DE SERVICES ET À L'EFFICIENCE MINISTÉRIELLE

En 2018-2019, le Ministère a poursuivi le développement d'ARRIMA, le nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, mis en ligne en septembre 2018. Les travaux de la Phase I du projet ont porté principalement sur la création d'un portail pour les clients et d'un portail pour les représentants, d'un formulaire en ligne pour une déclaration d'intérêt et la constitution d'une banque de déclarations d'intérêt.

Dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, le Ministère a poursuivi les travaux du volet Transformation des services des technologies de l'information. Les activités suivantes ont été réalisées :

- Mise en place de la gouvernance des services infonuagiques pour les systèmes de mission et de soutien à la mission du Ministère;
- Conversion d'une salle de serveurs en salle de proximité afin de conserver le minimum des composantes d'infrastructures technologiques;
- Optimisation des systèmes de réseautique et de télécommunications;
- Début du déploiement des solutions bureautiques afin de permettre d'atteindre les objectifs de mobilité, de collaboration et de communication optimisée au Ministère.

Toujours dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, les travaux se sont poursuivis en 2018-2019 pour le volet Gestion documentaire, où l'on a procédé principalement aux activités suivantes :

- Assainissement des documents papier;
- Implantation de la solution technologique et de l'architecture documentaire;
- Projet pilote concernant le nouvel espace de conservation des documents numérisés.

Les deux tableaux ci-dessous présentent l'état global d'avancement des projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2018-2019 ainsi que les ressources affectées aux projets.

52. Il s'agit de « l'ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de mise en place et de gestion d'un bureau de projet, de normalisation, de reddition de comptes, d'études d'orientation et de veille technologique ». Gouvernement du Québec, Conseil du trésor, *Recueil des politiques de gestion*.

53. Il s'agit des « activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels et au soutien-conseil. Elles comprennent aussi les activités permettant l'exécution des traitements informatiques et celles qui sont liées au fonctionnement des équipements et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques ». Gouvernement du Québec, Conseil du trésor, *Recueil des politiques de gestion*.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU 31 MARS 2019

Liste des projets ⁵⁴	Avancement	Explication sommaire des écarts
SYSTÈMES DE MISSION		
> Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (DI)	52 %	Ce projet respecte les échéanciers et les coûts. Les travaux réalisés durant l'année ont permis d'implanter la Phase 1 du projet. Le taux de satisfaction de la clientèle est de 96,8 %.
> Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet	3 %	Le projet est dans sa phase d'étude d'opportunité, ce qui explique le taux d'avancement de 3 %. Durant l'année, le Ministère a élaboré un dossier d'opportunité pour ce projet, lequel a été soumis au Conseil du trésor le 2 mai 2019.
PROJETS TECHNOLOGIQUES		
> Projet Carré Saint-Laurent – volet Gestion documentaire	95 %	La solution technologique est implantée et sera déployée en 2019-2020 auprès de toutes les unités administratives du Ministère.
> Projet Carré Saint-Laurent – volet Transformation des services des technologies de l'information	57 %	Les coûts réels seront moindres que prévu et l'échéancier sera devancé.

LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES AFFECTÉES, 2018-2019

Liste des projets	Ressources humaines prévues ⁵⁵ (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues ⁵⁶ (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
SYSTÈMES DE MISSION					
> Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt	674,5 \$	424,4 \$	3 512,2 \$	3 273,4 \$	Globalement, le Ministère a effectué les activités prévues à moindre coût.
> Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet	300,0 \$	69,9 \$	900,0 \$	442,0 \$	Le projet présente une complexité de coordination interministérielle.
PROJETS TECHNOLOGIQUES					
> Projet Carré Saint-Laurent – volet Gestion documentaire	123,1 \$	18,9 \$	1 447,9 \$	1 540,4 \$	Les travaux planifiés ont été réalisés plus rapidement que prévu et le Ministère prévoit finir le projet dans le respect de l'échéancier mais à coûts moindres.
> Projet Carré Saint-Laurent – volet Transformation des services des technologies de l'information	251,5 \$	310,2 \$	4 154,5 \$	3 006,9 \$	Globalement, le Ministère a effectué les activités prévues à moindre coût.

54. Deux projets inscrits au Rapport annuel de gestion en 2017-2018, soit le projet de transformation des services d'immigration – Volet Gens d'affaires (investisseurs) et le projet de traitement des demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet Agricole n'y figurent plus. Le Ministère a mis fin aux travaux en 2018-2019, car des solutions organisationnelles ont permis de répondre aux besoins d'affaires.

55. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

56. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.



AUTRES EXIGENCES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), sanctionnée en 2006, engage le gouvernement du Québec à adopter la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et à la réviser périodiquement. Elle stipule également que tous les ministères et un nombre important d'organismes doivent mettre en œuvre des plans d'action pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le *Plan d'action de développement durable 2015-2020* du Ministère comporte 13 actions suivies au moyen de 22 indicateurs, auxquels sont assorties 29 cibles. Il contribue à l'atteinte de 7 objectifs gouvernementaux ainsi qu'à la mise en œuvre de 4 activités dites « incontournables » de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

En bref, des 13 cibles en 2018-2019 :

- 6 cibles ont été atteintes;
- 2 cibles ont été atteintes partiellement;
- 3 cibles n'ont pas été atteintes;
- 2 cibles sont « sans objet ».



Les résultats de l'exercice 2018-2019 sont présentés à l'[Annexe 3](#).

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise à améliorer le financement des services par de meilleures pratiques tarifaires. Afin de se conformer à cette politique, le Ministère a procédé, au cours de l'exercice 2009-2010, à l'inventaire de ses services, lequel est mis à jour chaque année. Des travaux ont aussi été effectués en 2010-2011 pour déterminer le coût de revient des services tarifés. Quant aux coûts de revient pour traiter une demande de reconnaissance ou de renouvellement d'une consultante ou d'un consultant en immigration, ils ont été évalués en 2013-2014. Les trois tableaux qui suivent présentent l'inventaire des services, le montant des services tarifés et leur coût de revient.

Le Ministère perçoit des droits pour le traitement des demandes d'immigration permanente et temporaire ainsi que des évaluations comparatives des études effectuées à l'extérieur du Québec. Les autres services d'intégration et de francisation ne font pas l'objet de tarification.

INVENTAIRE DES PRINCIPAUX SERVICES TARIFÉS OU QUI AURAIENT PU L'ÊTRE AU 31 MARS 2019

	Tarifé	Non tarifé
SERVICES GÉNÉRAUX		
Demande de renseignements		■
Traitement d'une plainte		■
IMMIGRATION		
Évaluation préliminaire d'immigration en ligne		■
Séance d'information sur le Québec à l'étranger dans certains territoires		■
Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration	■	

	Tarifé	Non tarifé
IMMIGRATION (suite)		
Immigration permanente		
Demande de sélection à titre permanent		
> Gens d'affaires		
– Investisseuse, investisseur	■	
– Entrepreneur, entrepreneur (Volet 1 et Volet 2)	■	
– Travailleuse, travailleur autonome	■	
> Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié		
– Programme régulier	■	
– Programme de l'expérience québécoise	■	
> Personne réfugiée ou en situation semblable		■
Demande de validation d'une offre d'emploi permanent d'un employeur		
Réexamen administratif d'une décision de refus d'une demande de sélection à titre permanent ⁵⁷		
Demande d'engagement à titre de garant d'une ressortissante étrangère ou d'un ressortissant étranger du regroupement familial		
Demande d'engagement de parrainage collectif visant une personne réfugiée et les personnes à charge		
Immigration temporaire		
Demande de sélection à titre temporaire		
> Étudiante étrangère, étudiant étranger	■	
> Personne en séjour temporaire pour un traitement médical	■	
> Travailleuse, travailleur temporaire (Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programme des aides familiaux résidents ⁵⁸)	■	
Demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec ⁵⁹		
AUTRE		
Demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec		
FRANCISATION ET INTÉGRATION		
Orientation, à l'étranger, vers des services d'apprentissage et d'évaluation des compétences en français		
Cours de français en ligne		
Remboursement d'un cours de français suivi chez un partenaire du Ministère à l'étranger		
Cours de français dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires		
> Cours réguliers à temps complet :		
– Français pour personnes immigrantes adultes		■
– Français pour personnes immigrantes peu alphabétisées		■
> Cours réguliers à temps partiel		■
> Cours spécialisés à temps partiel		■
Services d'intégration en ligne		
Accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau		
En partenariat avec des organismes communautaires		
Accueil et soutien à l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
Services de soutien individuels à l'installation et à l'intégration		
Séance de groupe <i>Premières démarches d'installation</i>		
Session de groupe <i>Objectif Intégration</i>		

57. Inclus dans la tarification d'une demande de sélection à titre permanent.

58. Incluant les demandes de sélection temporaire relatives à une aide familiale résidente (seulement lors d'un changement d'employeur ou de la prolongation de l'emploi avec le même employeur).

59. Incluant les offres d'emploi temporaire relatives à une aide familiale résidente (seulement les changements d'employeur ou la prolongation avec le même employeur).

TARIFS DES SERVICES

Le 1^{er} janvier 2019, les frais exigés pour les services du Ministère ont été augmentés⁶⁰, conformément aux exigences de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière.

TARIFS EN VIGUEUR

	Jusqu'au 31 décembre 2018	À compter du 1 ^{er} janvier 2019
IMMIGRATION PERMANENTE		
Demande de sélection à titre permanent		
> Gens d'affaires		
– Investisseuse, investisseur	15 235 \$	15 496 \$
– Entrepreneure, entrepreneur; travailleuse, travailleur autonome	1 062 \$	1 080 \$
> Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié	785 \$	798 \$
> Chaque membre de la famille qui accompagne la requérante principale ou le requérant principal (sauf s'il s'agit d'une demande présentée dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs)	168 \$	171 \$
> Employeur présentant une demande de validation de l'offre d'emploi permanent	196 \$	199 \$
Demande d'engagement à titre de garant d'un ressortissant étranger du regroupement familial		
> Engagement pour la première ressortissante étrangère ou le premier ressortissant étranger	279 \$	284 \$
> Pour chacune ou chacun des autres ressortissantes parrainées ou ressortissants parrainés	112 \$	114 \$
IMMIGRATION TEMPORAIRE		
Demande de sélection à titre temporaire		
> Travailleuse, travailleur temporaire	196 \$	199 \$
> Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	196 \$	199 \$
> Étudiante étrangère, étudiant étranger	112 \$	114 \$
> Personne en séjour temporaire pour un traitement médical	112 \$	114 \$
AUTRE		
Consultante, consultant en immigration		
> Demande de reconnaissance à titre de consultante ou de consultant en immigration	1 625 \$	1 653 \$
> Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 321 \$	1 344 \$
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	117 \$	119 \$

60. L'augmentation touche les frais exigés en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec, ainsi que les frais exigés pour une demande d'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. L'ajustement de 1,71 % correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec pour la période se terminant le 30 septembre 2018. Il est conforme aux exigences de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière.

IMMIGRATION PERMANENTE**Demande de sélection permanente**

> Gens d'affaires	
– Investisseuse, investisseur	3 234 \$
– Entrepreneure, entrepreneur; travailleuse, travailleur autonome	1 011 \$
> Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié	876 \$
> Personne réfugiée ou en situation semblable	534 \$

Demande d'engagement de parrainage familial	226 \$
--	--------

IMMIGRATION TEMPORAIRE**Demande de sélection temporaire**

> Travailleuse, travailleur temporaire	458 \$
> Travailleuse, travailleur agricole	40 \$
> Étudiante étrangère, étudiant étranger	112 \$

CONSULTANTE, CONSULTANT EN IMMIGRATION

> Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration	1 600 \$
> Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 300 \$

AUTRE

Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	276 \$
--	--------

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée en 2014, s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de normes de nature législative ou réglementaire soient correctement évalués et que leurs coûts soient réduits autant que possible. La Politique porte autant sur la réglementation existante que sur les nouveaux projets de loi et de règlement, les énoncés de politique et les plans d'action pouvant conduire à des obligations réglementaires.

En 2018-2019, le Ministère a réalisé deux analyses d'impact réglementaire relativement à des changements réglementaires qu'il souhaitait mettre en œuvre. Ces analyses d'impact ont porté sur le projet de Règlement sur l'immigration au Québec et sur le projet de Loi 9, soit la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Tel qu'expliqué en détail dans les analyses, ces modifications réglementaires n'affecteront que très peu les entreprises qui, en retour, bénéficieront des améliorations apportées à la réglementation. Ces deux analyses se retrouvent sur le site Internet du Ministère, comme l'exige la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

61. Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2009-2010 (sauf pour les demandes des consultantes ou consultants en immigration).

OCCUPATION ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Au cours de l'année 2017, le Ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la préparation de la nouvelle Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2018-2022, rendue publique en décembre 2017.

La stratégie OVT 2018-2022 prévoit que chaque ministère et organisme assujéti à la Loi doit, pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, préparer et rendre public un plan d'action visant à répondre aux priorités déterminées par les régions.

Pour répondre à cette exigence, le Ministère a préparé, au printemps 2018, un plan d'action spécifique à la Stratégie OVT 2018-2022. Dans ce plan d'action, le Ministère propose des actions pour chaque priorité qui est dans son champ de compétences en respectant les exigences de la stratégie OVT 2018-2022.

ACTIONS OU RÉPONSES GÉNÉRALES

Action/Réponse	État de réalisation
4 — Concrétisation du programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui aide les Québécois récemment arrivés à se trouver un premier emploi dans leur domaine.	En cours
5 — Bonification du <i>Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels</i> (soutenir financièrement des initiatives permettant de mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes visant notamment les ordres professionnels et autres organismes de réglementation, selon le <i>Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels</i>).	En cours
6 — Stratégie de recrutement international du Québec et Stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers au Québec.	Amorcées
7 — Réalisation de projets pilotes de recrutement ciblés à l'international dans certains secteurs ou régions, par exemple auprès des travailleurs étrangers temporaires.	En cours
8 — Révision de la pondération de la grille de sélection dans le programme des Travailleurs qualifiés entré en vigueur le 2 août 2018.	Réalisée
12 — Déploiement de deux nouveaux volets à la campagne <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> . L'un des volets vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région alors que le second volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région.	Réalisée
13 — Action visant à outiller les municipalités dans la mise en place d'initiatives ayant pour but d'assurer un vivre-ensemble harmonieux et de créer des milieux de vie inclusifs exempts de toute manifestation de discrimination et de racisme (Stratégie d'action <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> , moyen d'action 2.2.2 c).	En cours

ACTIONS OU RÉPONSES EN LIEN AVEC LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Action/Réponse	État de réalisation
1 — Ouverture des services d'intervention territoriale du Ministère à Gatineau, à Montréal, dans la Capitale-Nationale et à Sherbrooke.	Réalisée
2 — Ouverture d'antennes par l'entremise des bureaux de Services-Québec dans toutes les régions du Québec.	Réalisée
3 — Mise en place d'un plan d'action spécifique pour chaque région en matière d'immigration, de participation et d'inclusion des personnes immigrantes et de celles issues de la diversité.	En cours
9 — Mise en place d'un projet de concertation pour l'immigration et l'intégration afin d'assurer le développement des régions au moyen de concertations socioéconomiques regroupant toutes les forces concentrées sur ce thème.	Réalisée
10 — Mise en place d'un programme <i>Place à l'immigration en région</i> en partenariat avec l'organisme PROMIS.	Réalisée
11 — Mise en place d'un projet pilote avec la Ville de Victoriaville et les Offices jeunesse internationaux du Québec.	Réalisée
14 — Action visant à favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir (Stratégie d'action <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> , moyen d'action 2.2.2 d).	En cours
17 — Mise en place du programme Interconnexion avec la Chambre de commerce et d'industrie de Laval qui aide les personnes immigrantes nouvellement arrivées à se trouver un premier emploi dans leur domaine.	En cours
18 — Mise en œuvre de l'entente triennale signée avec la Ville de Montréal en mars 2018 pour un montant total de 24 millions de dollars. Un plan d'action a été adopté et sa mise en œuvre se poursuit jusqu'au 31 mars 2021.	En cours

ACTIONS DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018-2019

Région	Actions en cours	Actions réalisées	Total
Abitibi-Témiscamingue	1	6	7
Bas-Saint-Laurent	1	7	8
Capitale-Nationale	1	3	4
Centre-du-Québec	1	5	6
Chaudière-Appalaches	1	10	11
Côte-Nord	1	2	3
Estrie	1	7	8
Gaspésie	1	2	3
Îles-de-la-Madeleine	1	2	3
Lanaudière	1	2	3
Laurentides	1	7	8
Laval	1	-	1
Mauricie	1	6	7
Montérégie	1	4	5
Montréal	1	2	3
Nord-du-Québec	1	1	2
Outaouais	1	4	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	2	3

ACTIONS OU RÉPONSES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

Action/Réponse	État de réalisation
14 — Action visant à favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir (Stratégie d'action <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> , moyen d'action 2.2.2 d).	Amorcée
15 — Ententes partenariales avec des organismes à but non lucratif afin de dresser un diagnostic des besoins des milieux et de définir les actions à entreprendre pour attirer un plus grand nombre de personnes immigrantes en région et assurer leur établissement durable.	Réalisées
16 — Ententes partenariales avec des organismes à but non lucratif afin de favoriser la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal sur une base triennale.	Réalisées
17 — Mise en place du programme Interconnexion avec la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, qui aide les personnes immigrantes nouvellement arrivées à se trouver un premier emploi dans leur domaine.	Amorcée
18 — Mise en œuvre de l'entente triennale signée avec la Ville de Montréal en mars 2018 pour un montant total de 24 millions de dollars.	En cours
19 — Mise en œuvre d'un projet pilote Québec-France pour l'emploi afin d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) de la région de la Capitale-Nationale aux prises avec des problèmes de rareté de main-d'œuvre à recruter à l'étranger.	Réalisée

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

EMBAUCHE TOTALE, 2018-2019

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Étudiantes / Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	59	201	165	15

Source : SAGIR.

EFFECTIF RÉGULIER⁶² AU 31 MARS 2019

Effectif total (personnes)	841
----------------------------	-----

Source : SAGIR EI.

Minorités visibles et ethniques, Autochtones, anglophones et personnes handicapées

OBJECTIF : Taux d'embauche annuel – Atteindre la cible gouvernementale de 25 % pour l'ensemble des groupes cibles, soit les membres des minorités visibles et ethniques (MVE), les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées, pour chaque statut d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire)

TAUX D'EMBAUCHE⁶³ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES, PAR STATUT D'EMPLOI, 2018-2019

Statut d'emploi	Membre d'au moins un groupe cible	Embauche totale	Ministère	Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées
Régulier	36	59	61,0 %	35	1	0	0
Occasionnel	98	201	48,8 %	97	1	0	1
Étudiant	95	165	57,6 %	94	1	0	2
Stagiaire	8	15	53,3 %	8	0	0	0

Source : SAGIR.

La cible gouvernementale d'embauche de 25 % d'employés membres d'un groupe cible, par statut d'emploi, a été dépassée par le Ministère.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES, PAR STATUT D'EMPLOI, 2016-2017 À 2018-2019

Statut d'emploi	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnel régulier	40,6 %	54,7 %	61,0 %
Personnel occasionnel	39,5 %	63,6 %	48,8 %
Étudiant	51,8 %	50,8 %	57,6 %
Stagiaire	28,6 %	44,4 %	53,3 %

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, SAGIP, SAGIR, SDE.

Au cours des trois dernières années, le Ministère a maintenu, pour tous les statuts d'emploi, un taux d'embauche des groupes cibles supérieur à l'objectif gouvernemental (25 %). Au cours de la dernière année, le Ministère a augmenté son taux d'embauche global de membres des groupes cibles pour les statuts d'emploi régulier, étudiant et stagiaire.

62. Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

63. Les données sur le taux d'embauche excluent les titulaires d'emplois supérieurs, les personnes à statut occasionnel avec droit de rappel et ne comptent qu'une seule fois les personnes ayant fait l'objet d'un renouvellement de contrat ou de plusieurs embauches au cours de l'année. Le taux global d'embauche pour un statut d'emploi n'inclut qu'une seule fois une personne faisant partie de plus d'un groupe cible.

OBJECTIF : Taux de représentativité – Pour les personnes handicapées, atteindre la cible gouvernementale de 2 % de l'effectif régulier

NOMBRE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES (EXCLUANT LES MEMBRES DES MVE) ET TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER⁶⁴

Groupe cible	31 mars 2017		31 mars 2018		31 mars 2019	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Anglophones	3	0,4 %	5	0,7 %	6	0,7 %
Autochtones	3	0,4 %	4	0,5 %	3	0,4 %
Personnes handicapées	17	2,5 %	18	2,4 %	18	2,1 %

Source : SAGIREI.

Le taux de représentativité des personnes handicapées du Ministère dépasse également l'objectif gouvernemental.

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES (MVE) AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL⁶⁵ — RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible par regroupement de régions	au 31 mars 2019		au 31 mars 2018		au 31 mars 2017	
	Nombre	Taux de présence	Nombre	Taux de présence	Nombre	Taux de présence
MVE Montréal /Laval	639	45,1 %	565	42,2 %		
MVE Outaouais /Montérégie	2	28,6 %	0 ⁶⁶	s.o.		
MVE Estrie /Lanaudière /Laurentides	2	28,6 %	0 ⁶⁶	s.o.		Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Capitale-Nationale	3	21,4 %	1	16,7 %		
MVE Autres régions	0 ⁶⁶	s.o.	0 ⁶⁶	s.o.		

Source : SAGIREI.

Rappel des cibles de représentativité – Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Le taux de représentativité des personnes membres des minorités visibles et ethniques a continué de progresser au cours des trois dernières années. La cible régionale est dépassée pour toutes les régions concernées.

64. Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

65. Conformément aux cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

66. Il n'y avait aucune ressource dans ces régions au 31 mars 2018.

PRÉSENCE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL — RÉSULTAT POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT⁶⁷ AU 31 MARS 2019

Groupe cible	Nombre	Pourcentage
Minorités visibles et ethniques	15	28,8 %

Source : SAGIR EI.

Rappel de la cible de représentativité – Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques parmi le personnel d'encadrement dépasse la cible gouvernementale.

Femmes

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES, PAR STATUT D'EMPLOI, AU 31 MARS 2019

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Étudiant	Stagiaire	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	59	201	165	15	440
Nombre de femmes embauchées	37	125	100	11	273
Taux d'embauche par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2018-2019	62,7 %	62,2 %	60,6 %	73,3 %	62,0 %

Sources : SAGIR, SAGIR EI.

Le Ministère recrute de façon significative des femmes dans tous les statuts d'emploi.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019

	Personnel d'encadrement ⁶⁷	Personnel professionnel ⁶⁸	Personnel technicien	Personnel de bureau	TOTAL
Effectif régulier	52	517	151	121	841
Nombre de femmes	29	306	115	94	544
Taux de représentativité	55,8 %	59,2 %	76,2 %	77,7 %	64,7 %

Source : SAGIR EI.

Le taux de représentativité des femmes parmi le personnel occupant un emploi régulier au Ministère est supérieur à 50 % dans toutes les catégories d'emplois.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2018 (cohorte 2019)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2	1	0

67. Le personnel d'encadrement exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

68. Le personnel professionnel inclut, selon le cas, les avocates, les conseillères en gestion des ressources humaines, les dentistes, les enseignantes, les ingénieures, les médecins et les notaires.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de nouvelles personnes accueillies dans le cadre du PDEIPH, du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	0	1

Source : Centre de services partagés du Québec.

Le Ministère fait la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble des gestionnaires qui adhèrent aux objectifs du programme. Une personne participant au PDEIPH a été accueillie en 2018-2019, donnant suite au projet soumis à l'automne 2017 pour la cohorte 2018.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Plusieurs indicateurs montrent que la situation des femmes immigrées sur le marché du travail s'est grandement améliorée au cours de la dernière décennie. Durant cette période, la proportion de femmes immigrées en emploi a progressé, atteignant un niveau record de 68,7 %⁶⁹ en 2018. Il s'agit d'une hausse de près de 12 points de pourcentage par rapport au début de la série chronologique en 2006 (56,8 %).

Le taux de chômage parmi les femmes immigrées a également reculé au cours de ladite période, s'établissant à 6,9 % en 2018, un niveau historiquement bas comparativement à 13,8 % en 2006. Chez les hommes immigrés, le taux est de 7,8 %. Même si le taux de chômage des femmes demeure plus élevé, ces dernières ont fait, en 2018, un gain d'emplois supérieur à celui des hommes immigrés (36 200 nouveaux emplois contre 32 700 respectivement). Les indicateurs montrent toutefois une participation toujours moindre des femmes immigrées au marché du travail comparativement aux femmes natives, qui ont un taux d'emploi de 74,9 % et un taux de chômage de 4,5 %.

Malgré ces améliorations, le Ministère demeure conscient que plusieurs femmes immigrées connaissent une intégration difficile sur le marché du travail, notamment celles qui sont arrivées récemment. C'est pourquoi le Ministère appuie ou met en œuvre des projets qui leur sont destinés.

PARTICIPATION ET INCLUSION

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 — *Ensemble pour l'égalité*, le Ministère avait une convention d'aide financière (2017-2019) avec La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Ce partenariat visait à développer des outils permettant d'intervenir de façon optimale auprès des femmes immigrantes violentées vivant de multiples problématiques sociales et de leurs enfants. Dans ce cadre, deux journées de sensibilisation ont été offertes, à Montréal (5 mars 2019) et à Québec (12 mars 2019), portant sur les violences envers les femmes immigrées et racisées. Au total, 76 intervenantes et intervenants des réseaux de la santé et des services sociaux, de la justice, de la sécurité publique, de l'éducation ainsi que de l'immigration ont participé à ces deux journées.

En 2018-2019, le Ministère a financé 91 organismes offrant des services de soutien à l'installation et à l'intégration pour des sommes totalisant 16 183 390 \$.

Certains de ces organismes font du dépistage des problématiques de violence, donnent de l'information sur les services offerts dans le milieu et font, au besoin, du référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit des organismes suivants :

Organismes	Dépenses 2018-2019
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	114 197 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	153 169 \$
Centre des femmes de Montréal	262 908 \$
Collectif des femmes immigrantes du Québec	363 643 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	430 739 \$

69. Il s'agit des femmes immigrées de 15 à 64 ans. Source : Enquête sur la population active — Statistique Canada.

Le Ministère a également financé 10 organismes pour qu'ils offrent la session *Objectif Intégration* conçue pour sensibiliser les personnes immigrantes aux valeurs communes de la société québécoise, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 2870 personnes distinctes, dont 1 493 femmes, ont participé à la session dans un organisme communautaire et 2 258 personnes distinctes, dont 1 485 femmes, ont reçu cette information par l'intermédiaire du contenu intégré dans les cours de français. Au total, 5 103⁷⁰ personnes distinctes ont été sensibilisées à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont 2 962 femmes, soit 58,0 % des personnes participantes.

FRANCISATION

Le Ministère a mis en œuvre diverses actions pour permettre aux femmes immigrantes d'apprendre le français. Ces actions ont notamment pour objectifs :

- de répondre davantage aux besoins des femmes immigrantes dans les différentes étapes de leur parcours d'intégration à la société québécoise;
- de permettre aux femmes immigrantes d'acquérir une maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés dans divers domaines professionnels;
- de rejoindre les femmes immigrantes qui vivent isolées;
- d'inciter les femmes immigrantes à suivre des cours de français à l'étranger et au Québec.

Les cours de français en présentiel élaborés pour certains domaines professionnels ont permis de soutenir les femmes immigrantes dans leur démarche professionnelle. En 2018-2019, les femmes représentaient 63,6 % de l'ensemble des personnes inscrites aux cours suivants :

- Cours de français pour les infirmières et infirmiers et autres professionnelles et professionnels de la santé – 100 femmes, soit 75,8 % des personnes inscrites;
- Cours de français spécialisé dans les domaines du génie et des sciences appliquées – 40 femmes, soit 38,1 % des personnes inscrites;
- Cours de français spécialisé dans les domaines du droit, de l'administration et des affaires – 197 femmes, soit 67,2 % des personnes inscrites

Des cours de français à temps partiel sont aussi offerts aux personnes immigrantes admises dans le cadre du *Programme des aides familiaux résidents* afin de les aider à briser l'isolement et de faciliter leur participation à la société québécoise. En 2018-2019, 303 femmes ont participé à ces cours, soit 80,4 % des personnes inscrites.

Des mesures incitatives pour favoriser la participation des personnes immigrantes aux cours de français à temps complet sont en place depuis le 1^{er} août 2017. L'allocation de participation à des cours de français à temps complet, qui s'élevait à 141 \$ par semaine en 2018-2019, a été étendue à toutes les catégories d'immigration. Elle était auparavant de 30 \$ par semaine pour les personnes issues de la catégorie du regroupement familial, majoritairement composée de femmes. Une augmentation du nombre de personnes actives à temps complet est observée chez les personnes issues du regroupement familial, pour lesquelles la hausse de l'allocation est la plus importante. Ce nombre est passé de 1 275 femmes pour la période allant du 1^{er} août 2016 au 28 février 2017 à 1 526 femmes pour la période allant du 1^{er} août 2017 au 28 février 2018 et à 2 111 femmes pour la période du 1^{er} août 2018 au 28 février 2019. Il s'agit d'une hausse de 66 % chez les femmes issues du regroupement familial. La bonification des allocations semble donc avoir permis de mieux épauler les nouvelles arrivantes, comme le recommandait le Conseil du statut de la femme.

Par ailleurs, 81,4 % des élèves aux cours de français ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde étaient des femmes.

L'ensemble des élèves qui fréquentent les cours réguliers à temps complet et à temps partiel est sensibilisé au respect de la liberté individuelle et de l'égalité des personnes ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles; ces questions sont abordées dans le deuxième volet du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes*.

POUR RENFORCER LA VALEUR D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère intègre l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans ses pratiques depuis 2006. Il a mis en place un *Processus d'intégration et de suivi de l'ADS* qui précise les modalités d'intégration de l'ADS dans ses pratiques ainsi qu'une *Grille de réalisation des ADS* adaptée au contexte du Ministère.

70. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à la session *Objectif Intégration* dans un organisme à but non lucratif ou ont reçu l'information dans le cadre d'un cours de français.

Le Ministère collabore à la mise en œuvre de différents plans d'action gouvernementaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'en matière de violence conjugale et sexuelle, notamment :

- La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*;
- Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*;
- La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*.

Enfin, pour la dixième année consécutive, le rapport annuel de gestion contient des données sexuées et il est rédigé en conformité avec les règles de rédaction épiciène.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MINISTÈRE

Le Ministère doit faire état de l'application de sa politique linguistique institutionnelle depuis l'adoption, en mars 2011, de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Le tableau suivant résume les principales informations et réalisations liées à la politique linguistique du Ministère :

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et employés votre ministère compte-t-il ?	Plus de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Un comité permanent est en voie d'être reformé et il sera relancé au cours du prochain exercice financier.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ?	Oui, le Ministère a adopté une politique linguistique institutionnelle le 22 juillet 2013.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Elle a été révisée et elle est en période d'approbation.

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Oui, la politique linguistique institutionnelle est disponible dans l'intranet du Ministère.
---	--

SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES

Les services d'accueil téléphoniques du Ministère sont conformes aux balises de l'Office québécois de la langue française et sont offerts prioritairement et principalement en français, comme l'exigent les politiques linguistiques gouvernementale et ministérielle.

LANGUE DE COMMUNICATION AVEC LA CLIENTÈLE

Lorsque le personnel du Ministère a l'initiative de la communication, que ce soit au téléphone ou en personne, il utilise le français pour s'adresser à son interlocutrice ou interlocuteur. Si la personne ne comprend pas le français et demande de poursuivre l'échange dans une autre langue, le personnel peut accéder à sa demande et poursuivre la conversation dans une autre langue.

Au Québec, les intervenantes et intervenants s'adressent tout d'abord en français à la clientèle durant les sessions personnalisées sur les premières démarches d'installation. Les séances d'information de groupe sont données en français.

SITES INTERNET

Les trois sites Internet du Ministère respectent les dispositions de la Charte de la langue française. Le site ministériel (www.midi.gouv.qc.ca) et le site Québec interculturel (www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca) sont en français uniquement. Quant au site Immigration-Québec (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca), destiné principalement à une clientèle internationale, il est accessible en français et en anglais.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Ministère poursuit son engagement à promouvoir et à sensibiliser le personnel aux enjeux d'éthique organisationnelle. Cet engagement se traduit notamment par un accompagnement à la réflexion en matière d'éthique, par des avis éthiques, ainsi que par des interventions auprès d'employés et de gestionnaires pour la résolution de problématiques particulières.

En 2018-2019, 32 demandes d'assistance ou d'intervention, provenant en grande partie de gestionnaires, ont été reçues par le conseiller ministériel en éthique.

De façon à sensibiliser le personnel aux enjeux éthiques et à la demande de différents secteurs du Ministère, 20 sessions de formation ont été données durant la période sur des sujets touchant notamment la gestion contractuelle, le travail à l'étranger et les valeurs ministérielles. De plus, une tournée d'information a été entreprise auprès des comités de gestion et se poursuivra en 2019-2020.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP, chapitre D 11.1) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Afin de favoriser l'application de cette loi et d'informer son personnel, le Ministère dispose d'une section intranet dédiée à la divulgation d'actes répréhensibles. Différents documents reliés à l'application de cette loi y sont accessibles, notamment une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles, une foire aux questions, ainsi qu'un formulaire de divulgation. Notons qu'une adresse courriel ainsi qu'une ligne téléphonique sont également disponibles pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles auprès du responsable ministériel en la matière.

La reddition de comptes 2018-2019, conformément à l'article 25 de la loi, est présentée ci-après :

Nombre de divulgations ou de communications en 2018-2019

1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations dont le traitement a été abandonné en application du paragraphe 3 de l'article 22	–
3. Divulgations fondées	1
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
> Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	–
> Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	–
> Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	–
> Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	1
> Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	–
> Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible décrit précédemment	–
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	–

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a reçu 398 demandes d'accès formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (LAI).

À ce nombre s'ajoutent 17 demandes reçues, mais pour lesquelles les requérantes et requérants ont été dirigés au Centre de contacts clientèle, puisqu'il s'agissait plutôt de demandes d'information.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière 2018-2019			Total
	Demandes d'accès		Rectifications	
	Documents administratifs (Accès à des documents)	Renseignements personnels		
0 à 20 jours (délai prescrit par la Loi)	25	205	1	231 (58,03 %)
21 à 30 jours (prolongation de 10 jours en vertu des articles 47 et 98)	32	76	1	109 (27,39 %)
31 jours et plus	40	18	0	58 (14,58 %)
TOTAL	97 (24,37 %)	299 (75,13 %)	2 (0,50 %)	398 (100 %)

La majorité des décisions, soit 85,42 % (340), ont été rendues dans les délais prescrits par la Loi. Parmi les 398 demandes traitées, 37,94 % (151) provenaient d'avocates ou d'avocats, 32,66 % (130) de consultantes ou consultants en immigration, 17,84 % (71) de particuliers, 3,77 % (15) de parlementaires, 5,53 % (22) de journalistes et 2,26 % (9) d'autres sources.

Décisions rendues

Les décisions rendues par le Ministère en 2018-2019 ont été favorables à l'accès. En effet, pour 84,67 % (337) des demandes traitées, l'accès a été accordé entièrement ou partiellement, et seulement 2,76 % (11) des demandes traitées ont été refusées entièrement. Pour les autres décisions, soit 8,80 % (35), le Ministère ne détient pas les renseignements demandés, et pour 3,77 % (15), la personne requérante s'est désistée de sa demande d'accès.

Les principales restrictions au droit d'accès évoquées visaient notamment le caractère confidentiel des renseignements personnels (articles 53 et 54) et les renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques (articles 30 à 40).

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Nature des demandes traitées au cours de l'année financière 2018-2019

Décisions rendues	Demandes d'accès		Rectifications	Pourcentage	Dispositions invoquées de La Loi
	Documents administratifs (Accès à des documents)	Renseignements personnels			
Acceptée entièrement	42	194	1	84,67 %	s. o.
Acceptée partiellement	36	64	0		Articles 13, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 28, 32, 34, 37, 39, 40, 86.1, 87, 92 et 95
Refusée entièrement	8	3	0	2,76 %	
Non détenu/détruit	10	24	1	8,80 %	Articles 1 et 9
Désistement des personnes requérantes	1	14	0	3,77 %	s. o.
TOTAL	97	299	2	100 %	s. o.

De l'ensemble des décisions rendues par le Ministère en 2018-2019, deux ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI). Par ailleurs, aucune demande d'accès n'a requis la mise en place de mesures d'accommodement pour des raisons de handicap physique.

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la section III du Règlement (RLRQ, chapitre A-21, r. 2), le Ministère diffuse sur son site Internet à une fréquence trimestrielle :

- l'inventaire des fichiers de renseignements personnels;
- le registre des communications de renseignements personnels;
- les décisions et les documents transmis dans le cadre des demandes d'accès;
- les renseignements liés à ses dépenses.

En 2018-2019, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et sur la sécurité de l'information a été consulté à trois reprises afin d'analyser des projets visés par les articles 7, 8 et 9 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Pour renforcer la mesure de la performance, le Ministère dispose d'un cadre de gestion intégrée des risques. Ce cadre prévoit l'évaluation des risques, le suivi et la reddition de comptes à cet égard.

En 2018-2019, les travaux réalisés ont permis au Ministère de poursuivre son développement en matière de gestion intégrée des risques. Les risques à portée organisationnelle, à savoir les risques stratégiques et les risques d'actes répréhensibles, font l'objet d'un plan de gestion dont le suivi, deux fois par année, permet une reddition de comptes appropriée.



ANNEXES

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

Mise en garde : Ce glossaire n'est pas exhaustif; il est présenté à titre indicatif seulement, afin de faciliter la compréhension du domaine de l'immigration au Québec. Il ne constitue pas une référence légale. Les définitions des termes et expressions qui se trouvent dans les lois et règlements du Québec et du Canada ont préséance sur toute autre définition publiée.

Aide familiale ou aide familial

Personne immigrante arrivée au Québec dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents⁷¹ du gouvernement canadien. Cette personne peut demander la résidence permanente au Canada dans les quatre années qui suivent son arrivée lorsqu'elle a travaillé pendant deux ans à titre d'aide familiale ou d'aide familial.

Cas humanitaire

Personne immigrante sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a démontré être dans une situation de détresse telle qu'elle mérite une considération humanitaire, conformément aux dispositions du Règlement sur l'immigration au Québec.

Catégorie d'immigration

L'immigration au Québec est établie en fonction de trois grandes catégories d'immigration permante : immigration économique, regroupement familial et immigration humanitaire, ainsi que trois catégories d'immigration temporaire, soit travailleurs temporaires, étudiants étrangers et personnes en séjour temporaire pour traitement médical. Le dénombrement par catégorie inclut la requérante principale ou le requérant principal, sa conjointe ou son conjoint et les enfants à charge qui les accompagnent.

Classification nationale des professions

La Classification nationale des professions est un système qui permet de décrire les professions exercées au Canada. Les professions y sont classées selon le genre de compétence O (postes de gestion) et le niveau de compétence A (professionnels), B (emplois techniques ou spécialisés), C (postes intermédiaires) et D (emplois manuels) associés à la nature de l'éducation et de la formation exigées pour travailler dans une profession donnée. Pour les professions liées à la gestion (genre de compétence O), la scolarité, la formation ou l'expérience professionnelle sont prises en compte. Le niveau A correspond généralement à une formation universitaire qui caractérise habituellement les professions; le niveau B, à une formation collégiale ou professionnelle ou à un programme d'apprentissage; le niveau C, à une formation de niveau secondaire ou à une formation spécifique à la profession ou les deux; le niveau D, à une formation en cours d'emploi.

71. Le règlement canadien utilise la forme masculine de cette expression.

Demandeuse ou demandeur d'asile

Personne qui se trouve déjà sur le territoire du Québec et qui revendique le statut de personne réfugiée au gouvernement canadien. Ces personnes sont également appelées « revendicatrices ou revendicateurs du statut de réfugié ».

Effectif en poste

Nombre de personnes en lien d'emploi avec le Ministère.

Entrepreneure ou entrepreneur

Personne immigrante sélectionnée par le Québec en vertu de sa capacité à réaliser un projet d'affaires. Ces personnes obtiennent la résidence permanente pour acquérir ou créer une entreprise qu'elles géreront de façon active, seules ou en association. Elles font partie de la sous-catégorie Gens d'affaires. Elles font partie de l'immigration économique et des programmes destinés aux gens d'affaires.

ETC (équivalent temps complet)

Mesure du volume de main-d'œuvre rémunérée excluant le temps supplémentaire, les primes et allocations.

Étudiante étrangère ou étudiant étranger

Personne dont le but principal du séjour au Québec est d'étudier et qui est autorisée à le faire. Sauf exception, le consentement du Québec est requis pour la venue de ces personnes sur son territoire. La décision positive du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour études. Ces personnes font partie de l'immigration temporaire.

Gens d'affaires

Programmes de l'Immigration économique qui incluent les entrepreneures et les entrepreneurs, les travailleuses et les travailleurs autonomes ainsi que les investisseuses et les investisseurs.

Immigration autre

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Immigration économique

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes sélectionnées par le Québec en raison de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'économie. Ces personnes s'orientent vers une activité économique et, selon le cas, occupent un emploi, gèrent une entreprise ou investissent. Cette catégorie inclut les travailleuses et travailleurs qualifiés et les gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes).

Immigration temporaire

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes autorisées à être présentes sur le territoire pour une période limitée et qui le quitteront à l'expiration de leur statut, à moins que ce statut ne soit prolongé ou qu'elles n'acquièrent un autre statut. Il peut s'agir d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire, d'une étudiante étrangère ou d'un étudiant étranger, d'une personne qui vient à titre de visiteuse ou de visiteur ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire.

Investisseuse ou investisseur

Personne sélectionnée par le Québec pour y investir une somme importante dans le but de stimuler le développement économique et la création d'emplois. Elle fait partie de la catégorie de l'immigration économique et des programmes destinés aux gens d'affaires.

Minorité visible

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi du gouvernement canadien, « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche », soit Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et autres minorités visibles et minorités visibles multiples. Cette définition est également utilisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et par Emploi-Québec.

Personne immigrante admise au Québec

Personne à qui le gouvernement canadien a octroyé la résidence permanente et dont la destination d'établissement, au moment d'immigrer, était une ville au Québec. Les personnes comprises dans ce groupe incluent celles qui sont reparties vers d'autres provinces ou décédées, mais excluent celles qui ont obtenu la résidence permanente ailleurs au Canada et qui se sont installées au Québec par la suite.

Personne immigrante sélectionnée par le Québec

Personne qui a été sélectionnée dans le cadre des catégories Immigration économique, Personnes réfugiées ou en situation semblable (sauf les personnes reconnues réfugiées sur place) et Immigration autre.

Personnes réfugiées ou en situation semblable⁷²

Personnes admises dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger, qui sont soit des personnes prises en charge par l'État ou parrainées. Comprend également les personnes qui sont reconnues comme réfugiées sur place ainsi que les membres de leur famille et les autres personnes en situation semblable. Il appartient au gouvernement du Canada de déterminer si ce statut peut être accordé. Les personnes reconnues réfugiées sur place ne sont pas soumises à la sélection du Québec, contrairement à celles reconnues réfugiées à l'étranger.

Personne réfugiée parrainée

Personne admise au Québec dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (parrainage collectif) du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre frontières) ou comme personne de pays d'accueil. Ce programme permet à des organismes à but non lucratif et à des groupes civils de 2 à 5 personnes du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période d'un an tout en facilitant leur intégration au Québec.

Personne réfugiée prise en charge par l'État

Personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée puis admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre frontières) ou comme personne de pays d'accueil.

Personne réfugiée reconnue sur place

Personne à qui l'asile a été conféré par le gouvernement du Canada alors qu'elle se trouvait déjà au Québec.

Programme de l'expérience québécoise

Programme d'immigration visant à faciliter le passage du statut de résidence temporaire au statut de résidence permanente aux étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Requérante principale ou requérant principal

Personne ayant présentée une demande de sélection au Québec et identifiée comme telle sur le formulaire *Demande de sélection* du Ministère. La demande peut inclure certains membres de sa famille.

Regroupement familial

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes qui immigrent au Québec en vertu d'un engagement (parrainage) à subvenir à leurs besoins essentiels pris envers le gouvernement du Québec par un proche parent. Toute personne qui réside au Québec et qui a la citoyenneté canadienne ou qui a obtenu la résidence permanente peut présenter une demande dans le cadre du regroupement familial.

72. Pour d'autres définitions liées à cette catégorie, voir www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/refugies-definitions.

Résidence permanente

Statut accordé sur demande par le gouvernement canadien qui donne droit aux personnes sélectionnées à la suite d'une demande d'immigration permanente :

- à la plupart des avantages sociaux auxquels les citoyennes et citoyens canadiens ont droit, notamment à l'assurance maladie;
- de vivre, de travailler ou d'étudier n'importe où au Canada;
- de demander la citoyenneté canadienne;
- d'être protégées en vertu des lois canadiennes et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Une personne ayant obtenu ce statut est tenue de payer de l'impôt et de respecter les lois. Elle n'a pas le droit :

- de voter ou de se présenter aux élections;
- d'occuper un emploi qui requiert une autorisation de sécurité de haut niveau;
- de demeurer au Canada si elle est reconnue coupable d'un acte criminel grave et invitée à quitter le pays.

Ressortissante étrangère ou ressortissant étranger

Personne qui n'est pas de citoyenneté canadienne, qui n'a pas obtenu la résidence permanente au sens de la législation sur l'immigration en vigueur au Canada et qui ne s'établit pas au Québec pour représenter un gouvernement étranger ou agir à titre de fonctionnaire international ou fonctionnaire internationale.

Titulaire d'un permis de séjour temporaire

Personne qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la loi et du règlement canadien, mais qui est autorisée à entrer et à séjourner sur le territoire en vertu de mesures d'exception.

Travailleuse ou travailleur autonome

Personne sélectionnée par le Québec pour travailler ou exercer une profession ou des activités commerciales, seule ou avec d'autres. Elle fait partie de l'immigration économique et des programmes destinés aux gens d'affaires.

Travailleuse ou travailleur temporaire

Personne étrangère dont le but principal du séjour au Québec est de travailler et qui est autorisée à le faire. Le consentement du Québec est requis pour la venue sur son territoire d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire si, selon les règles du gouvernement canadien, il doit y avoir, relativement à l'occupation de cet emploi par une personne étrangère, un examen des effets sur le marché du travail. La décision positive du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour travail.

Travailleuse qualifiée ou travailleur qualifié

Personne sélectionnée par le Québec pour occuper un emploi qu'elle est vraisemblablement en mesure d'occuper. Les facteurs de sélection pour cette sous-catégorie de la catégorie Immigration économique sont notamment la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours au Québec, les liens familiaux avec un résidant ou une résidente du Québec, les caractéristiques de la conjointe ou du conjoint qui l'accompagne, les enfants à charge et la capacité d'autonomie financière.

ANNEXE 2

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION AU 31 MARS 2019

- Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1)
 - > Règlement sur les consultants en immigration (chapitre I-0.2.1, r.1)
 - > Règlement sur les contingents des courtiers et des sociétés de fiducie (chapitre I-0.2.1, r.2)
 - > Règlement sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1, r.3)
 - > Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers (chapitre I-0.2.1, r.4)
 - > Règlement sur la procédure en immigration (chapitre I-0.2.1, r.5)
- Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (chapitre M-16.1)
 - > Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (chapitre M-16.1, r.2)
- Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs (chapitre M-37.1)
- Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique (chapitre M-37.2)

ANNEXE 3

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif ministériel

1. Contribuer à l'atteinte des résultats gouvernementaux visés en matière de gestion écoresponsable

Action 1.1 : Augmenter le réemploi des ressources matérielles liées aux activités courantes de gestion

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
1.1.1 Implantation d'un processus formel d'approvisionnement en biens auprès du Centre de surplus du Ministère	Entrée en vigueur du processus en 2016-2017	Cible 2016-2017 atteinte
1.1.2 Taux de demandes de biens résolues en totalité ou en partie au Centre de surplus	5 % en 2016-2017	Cible 2016-2017 atteinte
	10 % à partir de 2017-2018	Cible 2017-2018 atteinte Cible 2018-2019 atteinte (12,92 %)

MESURE DES INDICATEURS	INDICATEUR 1.1.1
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communiqués émis dans SAGIR et l'intranet
	INDICATEUR 1.1.2
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Listes d'achats prévalidées dans l'année ■ Listes d'achats résolues en totalité ou en partie au Centre de surplus

LIENS	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Activités courantes de gestion administrative » de l'activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du résultat recherché suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation par 95 % des ministères et organismes d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.
-------	---

MANIÈRE DE CONTRIBUER	INDICATEUR 1.1.1
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration et entrée en vigueur du processus en juillet 2016. ■ Communiqués émis dans SAGIR et sur l'intranet.
	INDICATEUR 1.1.2
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication du catalogue des fournitures disponibles au Centre de surplus sur l'intranet; ■ Avant tout achat de fourniture, le Ministère s'assure de sa non-disponibilité au Centre de surplus. ■ Publication d'articles sur l'intranet sensibilisant au réemploi. ■ À la suite du déménagement des employés du 360 McGill à l'automne 2018, le Centre de surplus a été amplement sollicité et les employés ont grandement collaboré à remettre les biens jugés excédentaires, lesquels ont été redistribués en grand nombre. ■ Utilisation du Centre de surplus en libre-service.

Action 1.2 : Favoriser la mobilité durable des employés

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
1.2.1 Nombre d'activités de sensibilisation tenues annuellement	Une activité à partir de 2016-2017	Cible 2016-2017 atteinte Cible 2017-2018 atteinte Cible 2018-2019 atteinte
1.2.2 Suivi de la participation du Ministère au programme OPUS & Cie de la STM	Adhésion à OPUS & Cie en 2016-2017 Bilan de la participation à OPUS & Cie en 2019-2020	Cible 2016-2017 atteinte
1.2.3 Essai du service de taxis électriques par un groupe témoin d'employés du Ministère à Montréal	Adhésion au service Téo Taxi en 2016-2017 Bilan de la participation au service Téo Taxi en 2016-2017	Cibles 2016-2017 atteintes
MESURE DES INDICATEURS	INDICATEUR 1.2.1 <ul style="list-style-type: none"> ■ Documents démontrant la tenue des activités INDICATEUR 1.2.2 <ul style="list-style-type: none"> ■ Ententes conclues avec la STM et l'AMT confirmant l'adhésion du Ministère INDICATEUR 1.2.3 <ul style="list-style-type: none"> ■ Document confirmant l'adhésion du Ministère à Téo Taxi ■ Bilan de la participation à Téo Taxi approuvé par les autorités du Ministère 	
LIENS	<p>L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Transport et déplacements des employés » de l'activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des résultats recherchés suivants :</p> <p>3. Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés;</p> <p>17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.</p>	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	INDICATEUR 1.2.1 <ul style="list-style-type: none"> ■ Depuis 2017-2018, le Ministère offre un soutien-conseil personnalisé et en continu aux employés du Ministère qui souhaitent adhérer aux services Opus + et Opus & Cie, grâce à la mise en place d'une boîte de courriel spécialement dédiée. ■ En 2018-2019, des articles encourageant les employés à utiliser le transport en commun grâce à une promotion ont été publiés sur l'intranet. INDICATEUR 1.2.2 <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Ministère a adhéré au programme Opus & Cie de la Société de transport de Montréal (STM). De plus, afin de favoriser la mobilité durable des employés résidant à l'extérieur du territoire desservi par la STM, le Ministère a également adhéré au programme Opus + Entreprises de l'AMT. INDICATEUR 1.2.3 <ul style="list-style-type: none"> ■ À la suite d'une période d'essai tenue d'avril à juin 2016, les gestionnaires du Ministère et le personnel ont été invités à recourir aux services de TéoTaxi au besoin. ■ D'août 2016 à mars 2017, 35 % des déplacements en taxi (61/112) ont été effectués en taxis électriques. 	

Action 1.3 : Améliorer la gestion écoresponsable des équipements informatiques en fin de vie

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
1.3.1 Participation du Ministère au Programme de récupération pour les entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (PRICI)	Adhésion au PRICI en 2016-2017	Cible atteinte en 2016-2017
MESURE DE L'INDICATEUR	Adhésion du Ministère au PRICI par l'intermédiaire d'ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques)	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Technologies de l'information et des communications » de l' activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du résultat recherché suivant : 6. Mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	Par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le Ministère remet ses équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ). Les équipements défectueux sont réparés par l'OPEQ et les composants irréparables sont envoyés à ARPE-Québec qui en dispose selon les normes du PRICI.	

Action 1.4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
1.4.1 État d'avancement de l'élaboration de la Directive pour l'intégration de considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication	Adoption de la Directive en 2016-2017	Cible atteinte en 2016-2017
1.4.2 Taux d'activités de communication majeures tenues de manière écoresponsable annuellement	100 % à partir de 2017-2018	Cible 2017-2018 sans objet Cible 2018-2019 sans objet
1.4.3 Taux de produits de communication écoresponsables développés annuellement	100 % à partir de 2017-2018	Cible 2017-2018 atteinte en partie (90 %) Cible 2018-2019 atteinte en partie (90 %)
MESURE DES INDICATEURS	INDICATEUR 1.4.1 <ul style="list-style-type: none"> ■ Date d'adoption de la Directive par le Bureau des sous-ministres INDICATEUR 1.4.2 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fiches sur l'organisation d'événements écoresponsables remplies INDICATEUR 1.4.3 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fiches sur l'édition et l'impression d'un produit de communication écoresponsable remplies. 	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Communications gouvernementales et organisation d'événements » de l' activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des résultats recherchés suivants : 7. Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables; 17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	INDICATEUR 1.4.1 <ul style="list-style-type: none"> ■ La Directive a été adoptée par le Bureau des sous-ministres en mars 2017. ■ Le Comité de gestion de la haute direction du Ministère a été sensibilisé à la Directive en mars 2017. ■ Le Service des stratégies de communication et le Service Web et production ont été sensibilisés à l'importance d'atteindre les cibles de l'action en mars 2017. INDICATEUR 1.4.2 <ul style="list-style-type: none"> ■ Durant l'exercice financier 2018-2019, le Ministère n'a mené aucune activité de communication majeure, annuelle et récurrente de plus de 100 personnes, au sens de la Directive pour l'intégration de considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication. Ainsi, le taux d'activités majeures tenues de manière écoresponsable ne peut être établi. Toutefois, le Ministère a tenu compte de cette directive dans l'organisation d'activités de plus petite envergure non récurrentes annuellement afin d'être le plus écoresponsable possible. INDICATEUR 1.4.3 <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans certains cas, l'apposition d'un Écologo ou du logo FSC s'avère impossible en raison principalement de délais de production trop serrés chez les imprimeurs ou d'espace insuffisant sur certains documents. ■ En 2018-2019, la quasi-totalité des produits élaborés a été livrée en vrac. La demande auprès des fournisseurs afin que les produits soient livrés ainsi se fait systématiquement. Cependant, l'information ne se rend pas toujours à leur personnel. Des rappels sont constamment effectués. 	

Action 1.5 : Favoriser les acquisitions écoresponsables

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
1.5.1 État d'avancement de l'élaboration de la Politique d'acquisitions écoresponsables 2015-2020	Adoption de la Politique en 2016-2017	Cible 2016-2017 non atteinte Cible 2017-2018 non atteinte Cible 2018-2019 non atteinte
MESURE DE L'INDICATEUR	Approbation de la Politique d'acquisitions écoresponsables 2015-2020 par les autorités du Ministère	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Marchés publics » de l' activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du résultat recherché suivant : 8. D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	<ul style="list-style-type: none"> La politique sera mise à jour en même temps que la révision des processus d'acquisition afin d'assurer une cohérence entre les deux procédures. 	

Action 1.6 : Aménager les nouveaux espaces de travail du Ministère selon les critères de certification LEED®-CI (auparavant LEED®-Or), en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
1.6.1 État d'avancement de l'aménagement des espaces de travail selon les critères de certification LEED®-CI	Adoption du concept d'aménagement intégrant les critères de certification LEED®-CI en 2016-2017 Aménagement des espaces pour bureaux terminé en 2018-2019 selon les critères de certification LEED®-CI	Cible 2016-2017 atteinte L'indicateur 1.6.1 et les cibles ont été ajustés (LEED® Or à LEED® CI), conformément aux standards visés par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans ses établissements. Cible 2018-2019 atteinte en partie La certification LEED pourra être confirmée à l'automne 2019 seulement, une fois que le mobilier et l'équipement TI auront été livrés et évalués.
MESURE DE L'INDICATEUR	<ul style="list-style-type: none"> Document confirmant l'adoption du concept d'aménagement 	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Bâtiments et infrastructures » de l' activité incontournable 1 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du résultat recherché suivant : 5. Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	<ul style="list-style-type: none"> Les choix d'aménagement ont été faits en étroite collaboration avec la SQI (ex. : hauteur des cloisons favorisant l'éclairage naturel, matériaux recyclables exigés pour le nouveau mobilier, etc.). Les axes d'intervention et les objectifs du projet ont fait l'objet d'une prise en compte des 16 principes de développement durable. 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Objectif ministériel

2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable au Ministère

Action 2.1 : Implanter un processus formel de prise en compte des principes de développement durable au Ministère

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
2.1.1 État d'avancement de l'élaboration de la Directive pour la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes menées par le Ministère	Adoption de la Directive en 2016-2017	Cible atteinte en 2016-2017
2.1.2 Taux d'activités structurantes ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable annuellement	100 % à partir de 2017-2018	Cible 2017-2018 sans objet Cible 2018-2019 atteinte
MESURE DES INDICATEURS	INDICATEUR 2.1.1 <ul style="list-style-type: none">■ Date d'adoption du processus par le Bureau des sous-ministres INDICATEUR 2.1.2 <ul style="list-style-type: none">■ Grilles de cadrage et bonification des actions structurantes remplies■ Fiches d'attestation signées	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre de l' activité incontournable 2 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des résultats recherchés suivants : <ul style="list-style-type: none">10. Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO;11. Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable;12. Élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et projets structurants du gouvernement;13. Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux;17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	INDICATEUR 2.1.1 <ul style="list-style-type: none">■ Le <i>Processus pour la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes du Ministère</i> a été adopté par le Bureau des sous-ministres en mars 2016.■ Les gestionnaires de la haute direction du Ministère ont été sensibilisés à la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes menées par le Ministère en mars 2017. INDICATEUR 2.1.2 <ul style="list-style-type: none">■ Les fiches de décision exigeant la réalisation d'activités structurantes présentées au Comité exécutif du Ministère en 2018-2019 ont été accompagnées de l'annexe de <i>Prise en compte des principes de développement durable</i>, qui est obligatoire pour toutes les fiches de décision.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.4 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif ministériel

3. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable au Ministère

Action 3.1 : Poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
3.1.1 État d'avancement de la mise à jour de la section « Développement durable » du site intranet	Mise à jour complétée en 2017-2018	Cible 2017-2018 atteinte en partie Cible 2018-2019 non atteinte
3.1.2 Nombre d'activités de sensibilisation tenues annuellement	Deux activités à partir de 2016-2017	Cible 2016-2017 atteinte Cible 2017-2018 atteinte Cible 2018-2019 atteinte
3.1.3 Taux du personnel d'encadrement ayant suivi la formation et taux d'acquisition des connaissances en développement durable	En 2017-2018 : > Participation : 50 % > Acquisition des connaissances : 75 %	Cible 2017-2018 non atteinte Cible 2018-2019 non atteinte

MESURE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR 3.1.2 <ul style="list-style-type: none">■ Journées d'accueil des nouveaux employés■ Activités de sensibilisation tenues (articles intranet, ateliers, etc.)
------------------------	--

LIENS	L'action contribue à l'atteinte des résultats recherchés suivants : 16 Formation sur les pratiques en matière de développement durable; 17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.
-------	--

MANIÈRE DE CONTRIBUER	INDICATEUR 3.1.1 <ul style="list-style-type: none">■ En 2018-2019, aucune page de la section « Développement durable » de l'intranet ministériel n'a été mise à jour. Des discussions ont cependant été entamées entre la nouvelle direction porteuse du dossier Développement durable et la Direction des communications pour la mise à jour 2019-2020. INDICATEUR 3.1.2 <ul style="list-style-type: none">■ En mars 2019, le Service du développement organisationnel a mis à la disposition du personnel du Ministère une nouvelle plateforme de formation en ligne appelée Moodle. On peut retrouver sur la plateforme une section sur le développement durable.■ Dans le cadre de diverses activités sociales tenues au Ministère, comme le <i>Potluck des gestionnaires</i> et le <i>B.B.Q. de la rentrée</i>, les employés ont été invités à tenir ces événements de manière écoresponsable, notamment en apportant leurs assiettes et couverts pour éviter l'utilisation de vaisselle à usage unique. INDICATEUR 3.1.3 <ul style="list-style-type: none">■ La tenue des activités de formation au développement durable avait initialement été reportée à 2018-2019, afin de se conformer aux travaux du Comité interministériel d'orientation des cadres sur l'identification des besoins de formation en matière de développement durable, qui a pour mandat de suggérer des modalités pédagogiques favorables à la réalité des cadres et des moyens d'évaluation des retombées opérationnelles de formations adaptés aux besoins des cadres. Ce comité est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce comité ne s'est réuni qu'une seule fois en 2018-2019, afin d'évaluer les besoins et les contraintes des gestionnaires (cadres 3, 4 et 5) relativement à la prise en compte des principes de développement durable. Il a été convenu que la formation des cadres devait se faire au moyen de présentations <i>PowerPoint</i> et de capsules vidéo, qui seraient fournies par ce comité. La planification du contenu des présentations et des capsules n'est pas encore terminée.
-----------------------	--

Action 3.2 : Maintenir à jour les contenus relatifs au développement durable du cours Francisation en ligne (FEL)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
3.2.1 Fréquence de l'évaluation des contenus du cours FEL	Une évaluation annuelle à partir de 2016-2017	Cible 2016-2017 atteinte Cible 2017-2018 atteinte Cible 2018-2019 atteinte
MESURE DE L'INDICATEUR	■ Évaluations effectuées	
LIENS	L'action contribue à l'atteinte du résultat recherché suivant : 17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les contenus relatifs au développement durable, jugés pertinents et à jour, ont été maintenus. Une validation des hyperliens a été faite au cours de l'hiver 2018 et du printemps 2019. ■ Depuis 2016-2017, les personnes titulaires d'un Certificat d'acceptation du Québec sont également admissibles au cours FEL. 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Objectif ministériel

4. Contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec

Action 4.1 : Souligner l'apport des personnes immigrantes au développement culturel et artistique du Québec sur la scène nationale ou internationale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
4.1.1 Remise du prix Charles-Biddle	Prix remis annuellement	Cible 2016-2017 atteinte Cible 2017-2018 atteinte Cible 2018-2019 atteinte
MESURE DE L'INDICATEUR	■ Communiqué de remise du prix	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre de l'activité incontournable 3 de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte de l'objectif 8 de l'Agenda 21 de la Culture du Québec : Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	Le prix Charles-Biddle édition 2018 comportait deux volets, un volet local et un volet national et international. Le prix du volet local a été décerné à M ^{me} Patsy Van Roost, artiste multidisciplinaire, alors que le prix du volet national et international a été décerné à M. Roger Sinha, chorégraphe. Tout comme les années précédentes, l'édition 2018 du Prix a permis : <ul style="list-style-type: none"> ■ de susciter un nombre intéressant de candidatures de qualité et d'accroître leur diversité; ■ de reconnaître publiquement la contribution des finalistes, en collaboration avec Culture pour tous et La Fabrique culturelle de Télé-Québec; ■ d'inscrire le Prix comme un incontournable dans le milieu des arts et de la culture. 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.1 APPUYER LES ACTIVITÉS VISANT LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Objectif ministériel

5. Faciliter la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences des personnes immigrantes

Action 5.1 : Faciliter l'évaluation des diplômes internationaux par les employeurs gouvernementaux et les organismes de réglementation

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT
5.1.1 Taux d'employeurs gouvernementaux et d'organismes de réglementation visés rencontrés	25 % en 2016-2017 50 % en 2017-2018 75 % en 2018-2019 100 % en 2019-2020	Sans objet
MESURE DE L'INDICATEUR	Sans objet	
LIENS	Sans objet	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	Cet indicateur a perdu sa pertinence, puisque de nouveaux mécanismes sont suggérés dans la <i>Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021</i> . En effet, la mesure 2.1.1 vise à renforcer les approches en reconnaissance des compétences qu'adoptent les ordres professionnels et autres organismes de réglementation au moyen de référentiels de compétences. La mise en ligne d'un portail d'information concertée en matière de reconnaissance des compétences en est un résultat attendu. De plus, la mesure 1.2 du futur plan d'action pour résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes vise à créer des équipes d'intervention pour la résolution de problèmes ponctuels et localisés en reconnaissance des compétences.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6.2 RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

Objectif ministériel

6. Contribuer au développement de collectivités accueillantes et inclusives

Action 6.1 : Identifier des indicateurs liés au développement durable permettant le suivi des caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
6.1.1 État d'avancement de l'identification d'indicateurs liés au développement durable	Identification terminée en 2017-2018	Cible 2017-2018 non atteinte Cible 2018-2019 s. o.
MESURE DE L'INDICATEUR	Sans objet	
LIENS	L'action s'inscrit dans le cadre de l'activité incontournable 5 de la stratégie gouvernementale. Elle vise l'atteinte du résultat recherché suivant : 49. Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement des collectivités dans une perspective de développement durable.	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	Le Ministère a déterminé huit caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive. Cependant, l'approche adoptée quant à l'accompagnement offert par le Ministère aux municipalités dans leur réflexion sur leur caractère accueillant et inclusif prend la forme d'un autodiagnostic de la part de la collectivité. L'approche par indicateurs n'est plus d'actualité.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6.3 SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Objectif ministériel

7. Favoriser l'inclusion et la participation des personnes issues de l'immigration dans leur collectivité

Action 7.1 : Inciter et valoriser la tenue d'activités reliées au développement durable dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
7.1.1 Moyens mis en œuvre pour inciter et valoriser la tenue d'activités reliées au développement durable dans le cadre de la SQRI	Ajout d'une section « Développement durable » (à l'onglet « Suggestion d'activités ») et d'un champ « Développement durable » dans le formulaire d'inscription sur le site Internet dédié à la SQRI en 2016-2017	Cible 2018-2019 atteinte
7.1.2 Taux d'activités reliées au développement durable tenues dans le cadre de la SQRI	Hausse du taux en 2019-2020 par rapport à 2016-2017	Cible 2018-2019 sans objet
MESURE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR 7.1.1 ■ Site Internet de la SQRI	
LIENS	Sans objet	
MANIÈRE DE CONTRIBUER	Une section « Activités à caractère environnemental » a été ajoutée au site Web de la SQRI. Une activité inscrite au calendrier a revêtu un caractère environnemental.	

ANNEXE 4

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS CANADA ET QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PRÉVU À L'ACCORD CANADA-QUÉBEC : LA RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DISTINCT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Responsabilités du Québec	Responsabilités du Canada
Niveaux d'immigration	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Détermination du nombre de personnes immigrantes à destination du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détermination des niveaux nationaux d'immigration en prenant en considération l'avis du Québec ■ Niveau qui permet au Québec de recevoir un pourcentage du total canadien correspondant à son poids démographique au sein du Canada, avec possibilité de dépassement de 5 %
<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectifs québécois : politique de niveau qui permette de recevoir un pourcentage de l'immigration égal à son poids démographique au sein du Canada 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil d'un pourcentage du nombre de réfugiés et de personnes en situation semblable du total canadien au moins égal au poids démographique au sein du Canada 	
Sélection et admission	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition des catégories générales d'immigration ■ Définition des exigences statutaires (santé, criminalité, sécurité nationale)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation et décision sur les candidatures soumises à la sélection (ensemble du mouvement migratoire, à l'exception du regroupement familial et des personnes reconnues réfugiées sur place) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Admission des personnes immigrantes <ul style="list-style-type: none"> > Obligation d'admission des personnes sélectionnées par le Québec si elles respectent les exigences statutaires > Obligation de ne pas admettre les personnes qui ne satisfont pas aux critères de sélection du Québec ■ Détermination de la recevabilité des demandes d'immigration permanente sur place
<ul style="list-style-type: none"> ■ Établissement d'un programme d'immigration pour les personnes immigrantes du groupe des investisseurs 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Délivrance du Certificat de sélection du Québec à la suite de la sélection permanente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attribution de la résidence permanente ■ Contrôle de santé, de criminalité et de sécurité nationale ■ Exécution des mesures de renvoi
Réunification familiale	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Fixation des normes financières, lorsque le fédéral l'exige, et des conditions de parrainage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détermination des personnes admissibles ■ Détermination de l'assujettissement à des normes financières
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réception et suivi des engagements 	

Immigration humanitaire

- Gestion des ententes de parrainage collectif pour les réfugiés et autres personnes en situation de détresse

- Reconnaissance du statut de réfugié à l'étranger au sens de la Convention de Genève

- Système d'octroi du droit d'asile au Canada

Séjour temporaire

- Consentement pour l'admission
 - > Étudiants étrangers (sauf la personne admise dans le cadre d'un programme fédéral d'assistance aux pays en voie de développement)
 - > Travailleurs temporaires dont l'admission est régie par les exigences fédérales touchant la disponibilité de travailleurs canadiens
 - > Visiteurs qui veulent recevoir des soins médicaux

- Délivrance du Certificat d'acceptation du Québec à la suite de la sélection temporaire

- Octroi d'une autorisation temporaire de séjour, d'études ou d'emploi

Accueil et intégration

- Maîtrise d'œuvre de l'accueil et de l'intégration linguistique, culturelle et économique des résidents permanents pourvu que ces services :
 - > Correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays
 - > Soient offerts sans discrimination à tout résident permanent sélectionné ou non par le Québec

- Retrait du gouvernement fédéral de la prestation des services d'accueil, d'intégration linguistique, culturelle et économique pour les résidents permanents au Québec contre le versement d'une compensation financière

Naturalisation et citoyenneté

- Attribution de la citoyenneté canadienne

Cette liste n'est pas exhaustive et n'apporte pas toutes les nuances incluses dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans la législation.

La sélection des personnes immigrantes de la catégorie Immigration économique s'appuie notamment sur la Grille de sélection de l'immigration économique prévue au Règlement sur l'immigration au Québec. Cette grille est basée sur un système de pointage, en fonction d'objectifs tels que la pérennité du fait français et la maximisation des retombées économiques de l'immigration.

Ainsi, la sélection des candidats dans le programme des Travailleurs qualifiés est réalisée en évaluant les caractéristiques suivantes de la personne : la formation, l'expérience, l'âge, les connaissances linguistiques, le séjour et la famille au Québec, les caractéristiques de l'épouse ou de l'époux, de la conjointe ou du conjoint de fait qui l'accompagne, l'offre d'emploi validée, les enfants et la capacité d'autonomie financière.

Quant aux candidats du Programme des entrepreneurs, ils sont sélectionnés en fonction de plusieurs facteurs et critères tels que le niveau de scolarité, le montant de dépôt et le projet d'affaires. Pour être sélectionné dans le Programme des investisseurs, la capacité d'investir au Québec et l'origine licite de l'investissement sont notamment prises en compte.

Les personnes de la catégorie du regroupement familial sont parrainées par des membres de leur famille au Québec.

La sélection des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable tient compte du besoin de protection et de la capacité de s'intégrer à la collectivité québécoise.



**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

C-0332-FR (2019-09)